



TC/49/41

ORIGINAL : anglais

DATE : 20 mars 2013

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

COMITÉ TECHNIQUE**Quarante-neuvième session
Genève, 18 – 20 mars 2013**

COMPTE RENDU DES CONCLUSIONS

*adopté par le Comité technique*Ouverture de la session

1. Le Comité technique (TC) a tenu sa quarante-neuvième session à Genève du 18 au 20 mars 2013. La liste des participants figure à l'annexe I du présent document report.
2. M. Joël Guiard (France), président du TC, ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux participants.
3. Le président indique que la Serbie a déposé le 5 décembre 2012 son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV et qu'elle est devenue le soixante et onzième membre de l'Union le 5 janvier 2013. Il indique également que la France a déposé son instrument de ratification de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV le 27 avril 2012 et qu'elle est liée par cet acte depuis le 27 mai 2012, et que le Panama, qui a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV le 22 octobre 2012, est lié par cet acte depuis le 22 novembre 2012.
4. Le président informe le TC de l'octroi du statut d'observateur au Ghana auprès du TC et des groupes de travail techniques (TWP) et de l'octroi du statut d'observateur à l'Association africaine du commerce des semences (AFSTA) auprès du Conseil, du Comité administratif et juridique (CAJ) et des TWP.
5. Le Secrétaire général adjoint annonce que Mmes Margaret Byskov et Julia Borys prendront leur retraite en 2013, au terme de seize années et de deux années de service, respectivement. Il les remercie pour le dévouement avec lequel elles se sont acquittées de leurs fonctions et rend hommage à leur contribution importante aux travaux du Bureau de l'Union. Le Secrétaire général adjoint annonce également que MM. Benjamin Rivoire et Leontino Taveira ont été nommés au poste d'administrateur technique/régional (Afrique et pays arabes) et au poste d'administrateur technique technique/régional (pays d'Amérique latine et des Caraïbes), respectivement.

Adoption de l'ordre du jour

6. Le TC adopte l'ordre du jour qui figure dans le document TC/49/1 Rev.2.

Rapport sur les faits nouveaux survenus au sein de l'UPOV, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil (rapport verbal du secrétaire général adjoint)

7. Le secrétaire général adjoint présente un rapport verbal, sous la forme d'un exposé en format PowerPoint, sur les soixante-cinquième et soixante-sixième sessions du CAJ, sur les quatre-vingt-troisième et quatre-vingt-quatrième sessions du Comité consultatif ainsi que sur la vingt-neuvième session extraordinaire et la quarante-sixième session ordinaire du Conseil. Le TC prend note qu'une copie de cet exposé figurera en annexe au compte rendu détaillé.

Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) et les sous-groupes *ad hoc* sur l'application des techniques moléculaires aux plantes cultivées

8. Le TC est saisi, sous la forme d'exposés en format PowerPoint, des rapports verbaux sur les travaux du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA), du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC), du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF), du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) et du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV). Le TC note qu'aucune session du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT), n'a eu lieu depuis la quarante-huitième session du TC. Il note également que des copies de ces rapports figureront dans une annexe au compte rendu détaillé.

Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques

9. Le TC examine le document TC/49/3.

I. QUESTIONS POUR INFORMATION ET DÉCISION ÉVENTUELLE DU COMITÉ TECHNIQUE

Orientations pour les rédacteurs des principes directeurs d'examen

10. Le TC note les observations formulées par les TWP à leurs sessions en 2012, sur la révision des "Principes directeurs d'examen à soumettre au groupe de travail technique" du "Guide pratique à l'intention des rédacteurs (experts principaux) des principes directeurs d'examen de l'UPOV", qui figure à l'annexe I du document TC/49/3.

11. Le TC convient que, en général, les principes directeurs d'examen devraient être retirés des discussions au sein des TWP si l'expert principal n'est pas présent à la session, à moins qu'un autre expert compétent puisse être trouvé suffisamment tôt avant la session pour servir d'expert principal, ou à moins que l'expert principal puisse participer à la session par voie électronique. Le TC convient que des conseils à cet égard devraient être inclus dans une future version révisée du document TGP/7, Section 2.2.5.3 "Conditions à observer pour les projets de principes directeurs d'examen soumis aux groupes de travail techniques".

12. Le TC convient qu'il ne serait pas approprié de mentionner le nom de l'expert principal dans le projet des principes directeurs d'examen ou dans les principes directeurs d'examen adoptés car cet expert agissait pour le compte d'un membre de l'Union plutôt qu'à titre individuel. Le TC prend note par ailleurs qu'il arrive souvent que plus d'un expert participe à l'élaboration de principes directeurs d'examen. Le TC rappelle que, pour faciliter la communication, le nom et l'adresse électronique de l'expert principal étaient indiqués dans le compte rendu des TWP ainsi que sur la page Web des rédacteurs de TG.

Modèle TG fondé sur le Web

13. Le TC suit un exposé du Bureau de l'Union et d'un expert de l'Australie sur le projet d'élaboration d'un modèle TG fondé sur le Web et prend note qu'une copie de cet exposé sera fournie dans un additif au document TC/49/3. Le secrétaire général adjoint indique qu'il est projeté de créer d'ici à la fin de 2013 un prototype d'essai pour les experts intéressés.

14. Le TC fait part de son soutien pour le projet, notant que le modèle offrira aux rédacteurs de principes directeurs d'examen une souplesse suffisante pour qu'ils puissent faire des propositions qui ne sont pas couvertes par le libellé type existant. Il prend note des observations formulées par les TWP à leurs sessions

en 2012 sur ce projet ainsi que de la nécessité de préserver la souplesse nécessaire dans la structure d'élaboration de principes directeurs d'examen par les membres de l'UPOV.

Expériences avec de nouveaux types et espèces

15. Le TC prend note des informations concernant de nouveaux types et espèces telles qu'elles figurent dans le document TC/49/3.

Niveaux d'homogénéité selon le niveau d'expression des caractères obligatoires de résistance à la maladie et variétés non cultivées pour avoir une telle résistance

16. La délégation de l'Union européenne informe le TC que, en raison de faits nouveaux récents, les données sur les "Niveaux d'homogénéité selon le niveau d'expression des caractères obligatoires de résistance à la maladie et variétés non cultivées pour avoir une telle résistance" de membres de l'Union européenne ne seront pas présentées à la quarante-septième session du TWV et qu'elles le seront à une session ultérieure.

Enregistreurs de données

17. Le TC convient de demander au Bureau de l'Union qu'il émette une nouvelle circulaire concernant les dispositifs portatifs de saisie de données et invitant de nouvelles contributions en prévision de la trente et unième session du TWC.

Enquête sur l'efficacité des groupes de travail techniques

18. Le TC suit des exposés du Bureau de l'Union sur une enquête auprès des participants au TWO, à sa quarante-cinquième session tenue à Jeju (République de Corée) du 6 au 10 août 2012, et au TWF, à sa quarante-troisième session, tenue à Pékin (Chine), du 30 juillet au 3 août 2012, ainsi que sur une analyse de la participation au TC et aux TWP, dont des copies seraient fournies dans un additif au document TC/49/3.

19. Le TC prend note des propositions suivantes relatives aux moyens possibles d'améliorer l'efficacité des TWP, en vue de leur examen :

a) établir les avantages possibles d'une répartition régionale des lieux de réunion des TWP pendant l'année afin de tirer au maximum parti des possibilités de participation;

b) inviter les TWP à modifier le cas échéant la durée (écourter ou allonger) des sessions des TWP en fonction de l'ordre du jour et du nombre de principes directeurs d'examen à examiner;

c) fournir un résumé des principales modifications apportées aux documents TGP (p. ex. TGP/7, TGP/8 et TGP/14) ainsi que des principaux éléments de ces documents, au titre du point 3.b) de l'ordre du jour "Rapports sur les faits nouveaux survenus à l'UPOV";

d) élaborer un guide de "référence rapide" à l'intention des participants aux TWP qui contiendrait des extraits des documents TGP/7 et TGP/14, par exemple, couvrant des questions découlant fréquemment des principes directeurs d'examen (p. ex. rapport/forme, couleur, notes, niveaux d'expression, méthode d'observation);

e) ajouter un paragraphe de décision dans les documents des TWP, pour aider à arriver à une conclusion claire sur les points importants; et

f) inviter les TWP à examiner les résultats de l'enquête menée auprès des participants aux TWO et TWF, à leurs sessions en 2013.

20. En outre, le TC convient qu'il faudrait envisager l'organisation de sous-groupes pour des questions spécifiques comme par exemple des sous-groupes sur les documents TGP et la tenue de groupes de travail techniques au cours de semaines consécutives comme cela est le cas pour le TWO et le TWF.

21. Le TC convient de la proposition pour le Bureau de l'Union d'organiser une enquête :

- a) à l'intention des participants aux sessions des TWP en 2013, comme proposé dans l'annexe III du document TC/49/3;
- b) à l'intention des participants aux ateliers préparatoires en 2013, comme expliqué dans le document TC/49/10;
- c) à l'intention des participants à la quarante-neuvième session du TC comme proposé dans l'annexe IV du document TC/49/3; et
- d) à l'intention des membres de l'Union qui ne participent pas aux sessions du TC et des TWP.

22. Le TC convient que l'examen des moyens possibles d'améliorer l'efficacité des TWP devra être reporté à sa cinquantième session afin qu'il puisse évaluer les résultats des enquêtes susmentionnées.

23. Le TC convient qu'il sera important de réaliser une enquête auprès des membres de l'Union qui n'ont pas participé aux sessions du TC et des TWP et ce, afin de comprendre les raisons pour lesquelles ils ont décidé de ne pas y prendre part.

II. QUESTIONS POUR INFORMATION

24. Le TC prend note des questions pour information figurant dans le document TC/49/3.

Documents TGP

25. Le TC examine les documents ci-après de concert avec le document TC/49/5.

a) NOUVEAU DOCUMENT TGP

TGP/15 [~~Nouveaux types de caractères~~] [Conseils en ce qui concerne l'utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)]

26. Le TC examine le document TGP/15/1 Draft 4.

27. Le TC convient, sous réserve de l'accord du CAJ à sa soixante-septième session qui se tiendra à Genève le 21 mars 2013, de soumettre le document TGP/15/1 Draft 5 "Conseils en ce qui concerne l'utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)" comme base d'adoption du document TGP/15 par le Conseil à sa quarante-septième session, qui se tiendra le 24 octobre 2013. Le TC prend note que la rédaction du texte original anglais et les traductions en français, allemand et espagnol seront examinées par les membres concernés du Comité de rédaction élargi (TC-EDC) avant que le projet du document TGP/15/1 soit soumis au Conseil.

28. Le TC prend note que le document TGP/15/1 pourrait être révisé dans l'avenir, notamment en vue d'y incorporer des exemples additionnels pour les modèles.

b) RÉVISION DES DOCUMENTS TGP

TGP/14 : Glossaire des termes utilisés dans les documents UPOV

Révision des sections existantes du document TGP/14 : section 2 : Termes botaniques, sous-section 2 : Formes et structures

Révision du document TGP/14 : section 2 : Termes botaniques, sous-section 3 : Couleur

29. Le TC examine les documents TC/49/35 et TC/49/36.

30. Le TC convient, sous réserve de l'accord du CAJ à sa soixante-septième session, qui se tiendra à Genève le 21 mars 2013, d'inviter le Conseil à adopter le document TGP/14/2 "Glossaire des termes

utilisés dans les documents UPOV”, à sa quarante-septième session, qui se tiendra le 24 octobre 2013, sur la base des documents TC/49/35 et TC/49/36, sous réserve des modifications suivantes :

document TC/49/35, annexe I, section 1.5	remplacer “étroit” et “large” par “long” et “court”
document TC/49/36, quatrième partie, 4.1 “Schéma” et 4.2.1.2	remplacer “sharply” par “sharp” dans la version anglaise

31. Le TC prend note que l’actualisation des définitions des termes et indices ainsi que la vérification des traductions en français, allemand et espagnol du texte original anglais par les membres concernés du TC-EDC seront faites avant que le document TGP/14/2 ne soit soumis au Conseil.

TGP/0 : Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents

32. Le TC prend note que le Conseil sera invité à adopter le document TGP/0/6, afin de prendre en compte l’adoption des documents TGP/15/1 et TGP/14/2.

TGP/7 : Élaboration des principes directeurs d’examen

Révisions sur lesquelles le Comité technique est arrivé à une conclusion

Résumé des révisions adoptées pour le document TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen”

33. Le TC examine le document TC/49/16.

34. Le TC prend note des questions ci-après pour lesquelles une conclusion a été atteinte en ce qui concerne une future révision du document TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen” :

Couverture des types de variétés dans les principes directeurs d’examen

(Voir le paragraphe 54 du document TC/47/26 “Compte rendu des conclusions”)

Sélection des caractères avec astérisque

(Voir le paragraphe 59 du document TC/47/26 “Compte rendu des conclusions”)

Renvois normalisés dans le questionnaire technique

(Voir le paragraphe 68 du document TC/47/26 “Compte rendu des conclusions”)

Demandes de protection pour les variétés à germination lente

(Voir le paragraphe 60 du document TC/47/26 “Compte rendu des conclusions” et les paragraphes 38 et 39 du document TC/48/22 “Compte rendu des conclusions”)

Procédure d’élaboration des principes directeurs d’examen

(Voir le paragraphe 48 du document TC/48/22 “Compte rendu des conclusions”)

35. Le TC convient du texte suivant pour le GN 7 (chapitre 2.3 du modèle TG) “Quantité de matériel végétal requis” :

“Le rédacteur des principes directeurs d’examen doit prendre en considération les facteurs suivants pour déterminer la quantité de matériel requis :

- “i) nombre de plantes ou de parties de plantes à examiner
- “ii) nombre de cycles de végétation
- “iii) variabilité intravariétale
- “iv) essais supplémentaires (p. ex., tests de résistance, essais de montaison)
- “v) particularités de la reproduction sexuée ou de la multiplication végétative (p. ex., pollinisation croisée, autopollinisation, multiplication végétative)
- “vi) type de plante (p. ex., plante-racine, légume-feuille, plante fruitière, fleur coupée, céréale, etc.)
- “vii) conservation dans une collection de variétés
- “viii) échange entre services d’examen
- “ix) conditions relatives à la qualité des semences (germination)

- “x) système de culture (extérieur/sous serre)
- “xi) système d’ensemencement
- “xii) principale méthode d’observation (p. ex., MS, VG)

“D’une manière générale, dans le cas de *plantes* à remettre uniquement pour un seul essai en culture (p. ex., des plantes ne sont pas requises pour des essais spéciaux ou des collections de la variété), le nombre de plantes requis au chapitre 2.3 correspond souvent au nombre de plantes indiqué aux chapitres 3.4 “Protocole d’essai” et 4.2 “Homogénéité”. À cet égard, il est rappelé que la quantité de matériel végétal indiquée au chapitre 2.3 des principes directeurs d’examen est la quantité minimale qu’un service peut exiger du demandeur. En conséquence, chaque service peut décider d’exiger une plus grande quantité de matériel végétal, par exemple pour tenir compte des pertes potentielles (voir GN 7 a)). En ce qui concerne le nombre de plantes requis au chapitre 2.3, le nombre de plantes/parties de plantes à examiner (chapitre 4.1.4) doit au moins permettre d’exclure des observations le nombre toléré de plantes hors-type.”

36. Le TC convient qu’il ne serait pas approprié de chercher à élaborer un texte standard supplémentaire (ASW) pour le chapitre 2.3 “Quantité minimale de matériel végétal”.

37. Le TC prend note qu’un résumé des informations sur les principes directeurs d’examen adoptés sera établi par le Bureau de l’Union pour être soumis aux sous-groupes des experts intéressés.

38. Le TC rappelle qu’il est convenu précédemment que les indications figurant dans la note indicative GN 7 du document TGP/7 devront être complétées en vue d’encourager les experts principaux à examiner la quantité de matériel végétal requis pour des plantes voisines afin d’assurer si nécessaire une certaine cohérence. À cet égard, il est convenu que le Bureau de l’Union devra établir un résumé des informations ci-après pour tous les principes directeurs d’examen adoptés et le mettre à la disposition des experts principaux sur la page Web destinée aux rédacteurs de principes directeurs d’examen de sorte que ces informations sur les principes directeurs d’examen pour des plantes voisines soient présentées au sous-groupe des experts intéressés par l’expert principal :

- a) chapitre 2.3 Quantité minimale de matériel végétal à fournir par le demandeur
- b) chapitre 3.1 Nombre de cycles de végétation
- c) chapitre 3.4.1 Chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur X plantes au moins
- d) chapitre 4.1.4 Nombre de plantes/parties de plantes à examiner aux fins de la distinction
- e) chapitre 4.2 Nombre de plantes à examiner aux fins de l’homogénéité
- f) Nombre de plantes requises pour des essais particuliers (p. ex. résistance à la maladie)

(voir le paragraphe 57 du document TC/48/22 “Compte rendu des conclusions”).

Révisions devant être examinées par le Comité technique

Conseils sur le nombre de plantes à examiner (pour déterminer la distinction)

39. Le TC examine le document TC/49/17.

40. Le TC convient du texte ci-après en vue de l’introduction d’une note indicative dans une future version révisée de la section 4.1.4 du document TGP/7 et dans une future version révisée du document TGP/9 “Examen de la distinction” :

“1. L’observation de l’expression “*caractéristique*” des caractères d’une variété dans un environnement donné est essentielle pour déterminer la distinction. La précision de l’expression (moyenne) observée dans la variété à comparer est un élément essentiel pour déterminer si une différence est nette.

“2. Dans le cas de caractères qualitatifs, un faible nombre de plantes est suffisant pour identifier l’expression d’une variété. En général, le nombre de plantes nécessaire pour déterminer la distinction n’est pas un facteur limitatif pour le nombre de plantes à inclure dans l’essai. Par conséquent, le nombre de plantes pour l’évaluation des caractères qualitatifs n’est pas essentiel pour l’harmonisation.

“3. Dans le cas de caractères quantitatifs (et de caractères pseudo-qualitatifs), la variation au sein de la variété doit être prise en considération pour l’identification d’une différence nette (sur la base d’un jugement d’experts ou de statistiques exactes). En raison de la relation entre la variation au sein des variétés et la différence nécessaire à considérer comme une différence nette pour la détermination de la distinction, la précision des dossiers est importante. La précision des dossiers (valeurs moyennes) est

influencée par la taille de l'échantillon. Par conséquent, la taille d'échantillon appropriée devrait être indiquée dans les principes directeurs d'examen aux fins de l'harmonisation.

"4. Les grands principes généraux ci-après devraient être pris en considération :

Considérations pour le nombre de plantes à observer à des fins de distinction dans le cas de caractères QN (dans certains cas PQ)

- a) Observations sur la parcelle dans son ensemble (VG/MG)
– nombre indiqué à considérer comme un nombre minimum
- b) Observations sur un sous-échantillon de la parcelle (VG/MG)
– nombre indiqué à considérer comme un nombre minimum
- c) Observations de plantes isolées (VS/MS)
– nombre de plantes important pour la précision du dossier
– nombre spécifique à indiquer

"Considérations pour le nombre de plantes de variétés candidates et de variétés avec lesquelles les comparer"

"5. La précision requise dans les dossiers dépend de l'ampleur de la différence entre la variété candidate et les variétés voisines notoirement connues. Si deux variétés sont très proches, il est important de garantir la même précision dans les dossiers pour les deux variétés. Le nombre de plantes indiqué dans les principes directeurs d'examen s'applique à la fois à la variété candidate et à la variété voisine notoirement connue. Dans d'autres cas, il serait peut-être possible d'inclure dans l'essai un nombre inférieur de plantes de la variété notoirement connue, à condition que l'homogénéité ne doive pas être évaluée pour cette variété, c'est-à-dire les variétés conservées dans la collection de variétés."

Conseils sur la méthode d'observation

41. Le TC examine le document TC/49/18.

42. Le TC convient de la révision proposée du document TGP/7, GN 25 (chapitre 7 du modèle : colonne 2, en-tête, rang 1 ou 2) "Recommandations relatives à la conduite de l'examen", sur la base du texte suivant, en vue de son incorporation dans une future version révisée du document TGP/7 :

"Cette cellule contient les informations relatives à la conduite de l'examen. Il peut s'agir de recommandations relatives à la méthode d'observation (p. ex. : évaluation visuelle ou mesure, observation de plantes isolées ou de groupes de plantes) ou au type de parcelle (p. ex. : plantes isolées; parcelle en ligne; essai spécial). La section ASW 4.b) contient un texte standard supplémentaire qui peut éventuellement être utilisé.

"Méthode d'observation (observation visuelle ou mesure)

"1. Le document TGP/9 "Examen de la distinction" indique ce qui suit concernant la méthode d'observation :

'4.2 Méthode d'observation (observation visuelle ou mesure)

'L'expression des caractères peut être observée visuellement (V) ou mesurée (M).

'4.2.1 Observation visuelle (V)

'4.2.1.1 L'observation 'visuelle' (V) est une observation fondée sur le jugement de l'expert. Aux fins du présent document, on entend par observation 'visuelle' les observations sensorielles des experts et cela inclut donc aussi l'odorat, le goût et le toucher. Entrent également dans cette catégorie les observations pour lesquelles l'expert utilise des références (diagrammes, variétés indiquées à titre d'exemples, comparaison deux à deux) ou des chartes (chartes de couleur par exemple).

[...]

'4.2.2 Mesure (M)

'La mesure (M) est une observation objective en fonction d'une échelle graphique linéaire, effectuée à l'aide d'une règle, d'une balance, d'un colorimètre, de dates, d'un dénombrement, etc.'

“2. Les exemples ci-après sont destinés à illustrer les moyens d’examiner la méthode d’observation de caractères tels que l’époque de floraison et le dénombrement.

“a) Époque de floraison

Époque de floraison		
QN	précoce	3
	moyenne	5
	tardive	7

“Scénario A (Explication : l’époque de floraison est déterminée par la date)

“3. L’essai DHS est visité à différentes dates pour déterminer si chaque variété est en fleurs. Afin de déterminer si 50% des plantes ont émis le stigmate dans la panicule principale, le nombre de plantes qui ont émis leurs stigmates est compté ou une détermination globale du pourcentage est effectuée.

“4. Dans ce cas, la méthode d’observation serait la mesure (M) parce que la détermination du niveau d’expression se fera en fonction de la date (= mesure sur une échelle de temps) à laquelle une variété est en fleurs. Une date est consignée pour chaque variété, qui est transformée en notes après l’examen de toutes les variétés.

“Scénario B (Explication : l’époque de floraison est déterminée en comparaison avec d’autres variétés)

“5. L’essai DHS est visité une ou plusieurs fois afin de déterminer l’époque de floraison en se référant à des variétés indiquées à titre d’exemples.

“6. Dans ce scénario, l’époque de floraison est déterminée par observation visuelle (V) parce qu’une observation visuelle globale de l’époque de floraison est réalisée pour une variété particulière en se référant à l’état de floraison des variétés indiquées à titre d’exemples mais sans référence à une date de visite. Une note est consignée pour chaque variété en rapport avec la variation entre les variétés (p. ex., précoce, moyenne, tardive).

“b) Nombre

“7. Si un caractère est observé au moyen d’un dénombrement (par exemple, ‘nombre de lobes’ observés au moyen d’un dénombrement), l’évaluation est une mesure (M). Si un caractère est observé au moyen d’une estimation (par exemple, ‘nombre de lobes’ observés au moyen d’une estimation), l’évaluation est une observation visuelle (V).”

Variétés indiquées à titre d'exemple

43. Le TC examine le document TC/49/19.

44. Le TC convient de la révision de la note indicative GN 28 (chapitre 6.4 du modèle de principes directeurs d’examen) “Variétés indiquées à titre d’exemples” figurant dans l’annexe 3 “Notes indicatives (GN) concernant le modèle de principes directeurs d’examen” du document TGP/7, sur la base de l’annexe du document TC/49/19, en vue de son inclusion dans une future version révisée du document TGP/7.

Remise de photographies avec le questionnaire technique

45. Le TC examine le document TC/49/20.

46. Le TC convient du nouveau texte standard supplémentaire et d’une nouvelle note indicative pour la “remise de photographies avec le questionnaire technique”, sur la base de l’annexe du document TC/49/20 en vue de leur inclusion dans une future version révisée du document TGP/7.

47. Le TC convient que les “Conseils pour la remise de photographies avec le questionnaire technique” devraient être donnés aux membres de l’Union au moyen d’un lien avec la partie concernée du site Web de l’UPOV. Ce lien serait fourni de concert avec l’ASW 16 dans la section 7 du questionnaire technique. Le TC prend note que le lien pourrait être supprimé par les membres de l’Union lorsqu’ils élaborent les propres principes directeurs d’examen de leurs services. Le TC convient également d’ajouter les conseils dans la section 2.6 “Photographies” du document TGP/9 lors d’une future version révisée de ce document.

TGP/8 : Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

Révision du document TGP/8 : Première partie : Protocole d'essai DHS et analyse des données, Nouvelle section 2 – Données à enregistrer

48. Le TC examine le document TC/49/21.

49. Le TC convient de l'incorporation du texte proposé pour la nouvelle section 2 : "Données à enregistrer" dans une future version révisée du document TGP/8 : Première partie : Protocole d'essai DHS et analyse des données comme indiqué dans l'annexe du document TC/49/21, sous réserve de la révision du document TGP/8 : Deuxième partie, section 3, section 4 et section 10, comme indiqué dans les annexes des documents TC/49/24, TC/49/26 et TC/49/27.

Révision du document TGP/8 : Première partie : Protocole d'essai DHS et analyse des données, Nouvelle section : Réduction optimale de la variation due à différents observateurs

50. Le TC examine le document TC/49/22.

51. Le TC convient de demander à l'expert des Pays-Bas d'élaborer un nouveau projet de section sur la "Réduction optimale de la variation due à différents observateurs" pour examen par les TWP à leurs sessions en 2013, sur la base des observations formulées par les TWP à leurs sessions en 2012 et par le TC-EDC à sa réunion en janvier 2013, et, en particulier, pour inclure des conseils sur les caractères PQ et QN/MG.

Révision du document TGP/8 : Première partie : Protocole d'essai DHS et analyse des données, Nouvelle section : Réduction de la taille des essais

52. Le TC examine le document TC/49/23.

53. Le TC convient de l'incorporation du texte proposé pour une nouvelle section intitulée "Réduction de la taille des essais", sur la base de l'annexe du document TC/49/23, dans une future version révisée du document TGP/8, après la suppression de la première phrase du paragraphe 1.6, qui lit comme suit : "Cette section est importante pour le lecteur qui s'intéresse aux détails techniques".

Révision du document TGP/8 : Deuxième partie : Quelques techniques utilisées dans l'examen DHS, section 3 : le critère global de la distinction sur plusieurs années (COYD)

54. Le TC examine le document TC/49/24.

55. Le TC convient de l'incorporation du texte révisé proposé tel qu'il figure dans l'annexe du document TC/49/24 dans une future version révisée du document TGP/8 : Deuxième partie : quelques techniques utilisées dans l'examen DHS, section 3 : "Le critère global de la distinction sur plusieurs années (COYD)".

Révision du document TGP/8 : Deuxième partie : Techniques Utilisées dans l'examen DHS, section 3, sous-section 3.6 : Adapter l'analyse COYD à des circonstances particulières

56. Le TC examine le document TC/49/25.

57. Le TC convient de l'incorporation comme sous-section 3.6 du texte proposé tel qu'il figure dans l'annexe du document TC/49/25 dans une future version révisée du document TGP/8 : Deuxième partie : Techniques utilisées dans l'examen DHS, section 3.

Révision du document TGP/8 : Deuxième partie : Techniques utilisées dans l'examen DHS, section 4 : Méthode des 2x1% – Nombre minimal de degrés de liberté pour la méthode des 2x1%

58. Le TC examine le document TC/49/26.

59. Le TC convient de l'incorporation du texte révisé proposé tel qu'il figure dans l'annexe du document TC/49/26 dans une future version révisée du document TGP/8 : Deuxième partie : Techniques utilisées dans l'examen DHS, section 4.

Révision du document TGP/8 : Deuxième partie : Techniques utilisées dans l'examen DHS, Nouvelle section 10 : Nombre minimal de variétés comparables pour la méthode de variance relative

60. Le TC examine le document TC/49/27.

61. Le TC prend note des modifications proposées de révision de la section 10 du document TGP/8, telles qu'elles figurent dans l'annexe II du document TC/49/27.

62. Le TC convient d'inviter un expert de l'Australie à élaborer un nouveau projet de section 10 du document TGP/8 avec une recommandation sur le nombre minimal de variétés comparables, pour examen par les TWP à leurs sessions en 2013. La délégation de l'Australie explique que le nombre minimal est une.

Révision du document TGP/8 : Deuxième partie : Techniques utilisées dans l'examen DHS, Nouvelle section 11 : Examen DHS sur des échantillons globaux

63. Le TC examine le document TC/49/28.

64. Le TC convient de remplacer le texte proposé pour la nouvelle section 11 "Examen DHS sur des échantillons globaux" dans l'annexe du document TC/49/28 par des conseils sur l'utilisation de caractères examinés sur la base d'échantillons globaux afin de s'assurer que les caractères répondent aux critères de base d'un caractère. Il convient en particulier que des experts principaux de principes directeurs d'examen pourraient être invités à fournir des données de différentes années pour démontrer que l'expression du caractère est "suffisamment cohérente et susceptible d'être répétée dans un environnement particulier". Il convient par ailleurs que, sur la base des informations communiquées aux TWP, l'analyse statistique de ces caractères pourrait être envisagée.

Révision du document TGP/8 : Deuxième partie : Techniques utilisées dans l'examen DHS, Nouvelle section : Méthodes de traitement des données pour l'évaluation de la distinction et l'établissement de descriptions variétales

65. Le TC examine le document TC/49/29.

66. Le TC invite le Bureau de l'Union à demander aux experts du Royaume-Uni, de la France et de l'Allemagne ou d'autres membres de l'Union de fournir une série de données communes sur des variétés à reproduction asexuée et/ou végétative aux fins d'un exercice pratique.

Révision du document TGP/8 : Deuxième partie : Techniques utilisées dans l'examen DHS, Nouvelle section : Indications en matière d'analyse des données aux fins des essais aveugles aléatoires

67. Le TC examine le document TC/49/30.

68. Le TC convient de l'élaboration par un expert de la France d'un nouveau projet de nouvelle section intitulée "Indications en matière d'analyse des données aux fins des essais aveugles aléatoires", sur la base de l'annexe du document TC/49/30 ainsi que des observations des TWP à leurs sessions en 2012 et du TC-EDC à sa réunion en 2013, pour examen par les TWP à leurs sessions en 2013.

Révision du document TGP/8 : Deuxième partie : Techniques utilisées dans l'examen DHS, Nouvelle section : Indications relatives à l'élaboration des descriptions variétales

69. Le TC examine le document TC/49/31.

70. Le TC convient que les informations fournies dans l'annexe I du document TC/49/31 devront être combinées avec les informations figurant dans le document TC/49/29 et que l'élaboration d'une section distincte devra être abandonnée.

Révision du document TGP/8 : Deuxième partie : Techniques utilisées dans l'examen DHS, Nouvelle section : Méthodes statistiques applicables aux caractères observés visuellement

71. Le TC examine le document TC/49/32.

72. Le TC convient qu'il ne serait pas approprié de poursuivre l'élaboration d'une section intitulée "Méthodes statistiques applicables aux caractères observés visuellement", à moins que de nouveaux conseils ne soient donnés outre les méthodes déjà fournies dans le document TGP/8. À cet égard, il

demande au TWC de préciser s'il propose de modifier une méthode existante ou de fournir une nouvelle méthode additionnelle.

*Révision du document TGP/8 : Deuxième partie : Techniques utilisées dans l'examen DHS,
Nouvelle section : Examen de caractères au moyen de l'analyse d'images*

73. Le TC examine le document TC/49/33.

74. Le TC prend note des informations sur les logiciels et le matériel utilisés pour l'analyse d'images, telles qu'elles figurent dans l'annexe I du document TC/49/33.

75. Le TC prend note que la recommandation du TWC concernant l'inclusion du logiciel AIM de la France dans le document UPOV/INF/16 "Logiciels échangeables" et la demande au Bureau de l'Union de traduire le logiciel AIM en anglais seront examinées dans le document TC/49/12.

*Révision du document TGP/8 : Deuxième partie : Quelques techniques utilisées dans l'examen DHS,
Nouvelle section : méthodes statistiques pour de très petits échantillons*

76. Le TC prend note des informations fournies dans le document TC/49/34.

77. Le TC convient de ne pas poursuivre l'élaboration dans le document TGP/8 d'une nouvelle section sur les méthodes statistiques pour de très petits échantillons.

c) NOUVELLES PROPOSITIONS POUR UNE FUTURE RÉVISION DE DOCUMENTS TGP

TGP/7 : Élaboration de principes directeurs d'examen

Durée des essais

78. Le TC convient qu'aucune information supplémentaire ne doit être fournie concernant la durée des essais telle qu'elle figure dans les chapitres 3.1 et 4.1.2, comme suit :

Chapitre 3.1 : "En règle générale, la durée minimale des essais doit être de deux cycles de végétation indépendants".

Chapitre 4.1.2 : "Les différences observées entre les variétés peuvent être suffisamment nettes pour qu'un deuxième cycle de végétation ne soit pas nécessaire".

79. À cet égard, le TC convient que les chapitres 3.1 et 4.1.2 ne sont pas contradictoires car le premier porte sur l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité ainsi que sur l'élaboration d'une description variétale alors que le second porte uniquement sur la distinction.

Cycle de végétation

80. Le TC a invité le TWF à se demander s'il était nécessaire d'élaborer un nouvel ASW pour un cycle de végétation relatif aux espèces tropicales.

Source de matériel de multiplication

81. Le TC prend note que les informations sur l'influence de la méthode de multiplication végétative et l'origine du matériel de multiplication prélevé de l'intérieur de la plante, sur le développement futur de la plante et l'expression des caractères ainsi que sur la manière dont ces informations pourraient figurer dans les principes directeurs d'examen seront présentées aux TWF et TWO à leurs sessions en 2013 par des experts de l'Union européenne.

Nombre de plantes nécessaires à des fins de description

82. Le TC convient qu'il n'est pas nécessaire de donner des conseils supplémentaires sur le nombre de plantes nécessaires à des fins de description dans une future version révisée du document TGP/7 parce que les principes directeurs d'examen stipulent que "ces principes directeurs ("principes directeurs d'examen") visent à approfondir les principes énoncés dans l'introduction générale (document TG/1/3) et dans les documents TGP qui s'y rapportent afin de donner des indications concrètes détaillées pour l'harmonisation

de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) et, en particulier, à identifier des caractères convenant à l'examen DHS et à la production de descriptions variétales harmonisées”.

Stades de croissance

83. Le TC convient que des précisions devront être données dans une future version révisée du document TGP/7 sur l'inclusion des échelles des stades de croissance dans le chapitre 8 des principes directeurs d'examen et il a demandé au Bureau de l'Union d'élaborer un projet de conseils pour examen par les TWP à leurs sessions en 2013.

TGP/9 : Examen de la distinction

84. Le TC convient que, sur la base des conseils donnés dans l'annexe II du document TC/49/17, soient donnés des conseils supplémentaires sur le nombre de plantes nécessaires à examiner à des fins de distinction dans une future version révisée du document TGP/7.

TGP/14 : Glossaire des termes utilisés dans les documents UPOV

85. Le TC convient que soit fournie une définition de “point” dans une future version révisée du document TGP/14 section 2 : “Termes botaniques, sous-section 3 : Couleur” et demande au Bureau de l'Union d'élaborer un projet pour examen par les TWP à leurs sessions en 2013.

86. Le TC convient que des conseils devraient être donnés sur les risques en fournissant des illustrations en couleur dans les principes directeurs d'examen. Il convient cependant que ces conseils devraient être donnés dans une future version révisée du document TGP/7 plutôt que dans le document TGP/14. Le TC demande au Bureau de l'Union d'établir un projet pour examen par les TWP à leurs sessions en 2013.

Programme d'élaboration des documents TGP

87. Le TC approuve le programme d'élaboration des documents TGP tel qu'il figure dans l'annexe du document TC/49/5, sous réserve de ses conclusions sur toutes les questions concernant ces documents à sa quarante-neuvième session.

Dénominations variétales

88. Le TC examine le document TC/49/8.

89. Le TC prend note des faits nouveaux concernant les domaines potentiels de coopération entre l'UPOV et la Commission internationale de nomenclature des plantes cultivées de l'Union internationale des sciences biologiques (Commission de l'UISB) et la Commission de nomenclature et d'enregistrement des cultivars de la Société internationale de la science horticole (Commission de l'ISHS), tels qu'ils figurent dans les paragraphes 24 et 25 du document TC/49/8.

Informations et bases de données

a) Bases de données d'information de l'UPOV

90. Le TC examine le document TC/49/6 et assiste à une démonstration de la base de données PLUTO sur les variétés végétales par M. Glenn Mac Stravic, Section de la base de données sur les désignations commerciales de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

SYSTÈME DE CODES UPOV

91. Le TC prend note des modifications apportées aux codes UPOV et de l'intention du Bureau de l'Union d'établir des tableaux des adjonctions et des modifications de codes UPOV pour vérification par les services compétents pour chaque session des groupes de travail techniques en 2013.

BASE DE DONNÉES SUR LES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

92. Le TC prend note des faits nouveaux suivants concernant le programme d'améliorations de la base de données sur les variétés végétales eu égard aux caractéristiques de la base de données PLUTO.

Informations sur la dernière date de présentation par les fournisseurs de données

93. Pour le court terme, des informations sur la dernière date de présentation par les contributeurs ont été fournies pour la base de données PLUTO sous la forme d'un document pdf. Toutefois, dans le plus long terme, il est prévu que la date de présentation sera fournie pour les données saisies dans la base de données.

Règles de recherche

94. Le TC prend note de la démonstration des règles de recherche de la base de données PLUTO, y compris la nouvelle page qui a été créée pour la recherche des dénominations variétales.

Fonction de sauvegarde des paramètres de recherche

95. Le TC prend note de la démonstration des possibilités de sauvegarder les paramètres de recherche pour la base de données PLUTO.

Inscription des utilisateurs

96. Le TC prend note de la démonstration du système d'enregistrement pour les utilisateurs de PLUTO, qui a été mise en place afin que l'utilisation de cette base de données puisse être surveillée, l'objectif étant d'utiliser ce retour d'information pour de futures améliorations. Il a été indiqué que la base de données PLUTO restera accessible à tous.

Alphabets

97. Le TC prend note que les dispositions nécessaires pour inclure les données dans leur alphabet d'origine, en plus de celles communiquées en alphabet romain, ont été prises.

98. Le TC prend note des informations sur les données apportées et la prestation d'une assistance aux contributeurs (annexe IV du document TC/49/6).

ENQUÊTE AUPRÈS DES MEMBRES DE L'UNION SUR LEUR UTILISATION DES BASES DE DONNÉES ET LES SYSTÈMES DE DÉPÔT ÉLECTRONIQUE DES DEMANDES

99. Le TC prend note de l'intention du Bureau de l'Union de réaliser une enquête auprès des membres de l'Union quant à leur utilisation de la base de données aux fins de la protection des obtentions végétales, ainsi que leur utilisation des systèmes de dépôt électronique des demandes.

b) Bases de données sur les descriptions variétales

100. Le TC examine le document TC/49/9 et suit un exposé de M. François Boulineau (France).

101. Le TC prend note des faits nouveaux concernant les bases de données sur les descriptions variétales, tels qu'ils figurent dans le document TC/49/9.

102. Le TC prend note que les résultats de l'étude sur le pois seront présentés aux TWA et TWV afin :

- i) de sélectionner des caractères à utiliser comme caractères de groupement en fonction de leurs qualités (pouvoir discriminant, distorsion, utilisation);
- ii) d'élaborer une procédure pour la base de données sur le pois; et

- iii) d'envisager de mettre la base de données sur le pois à la disposition de tous les offices d'examen.

103. Le TC convient que les résultats de l'étude devront être présentés à d'autres TWP pour qu'ils fassent part de leurs observations sur la méthode de gestion des collections de variétés et prend note que le TWF examinera les résultats de l'étude type sur la pomme que contient le document TC/41/9 "Publication des descriptions variétales".

c) *Logiciels échangeables*

104. Le TC examine les documents TC/49/12 et TC/49/12 Add.

I. EXAMEN DES EXIGENCES EN CE QUI CONCERNE LES LOGICIELS ÉCHANGEABLES

105. Le TC étudie le titre du document UPOV/INF/16 "Logiciels échangeables" et sa section "1. Examen des exigences en ce qui concerne les logiciels Échangeables" et convient que ces textes devront rester inchangés car le document traite de logiciels qui ont été établis ou personnalisés par un membre de l'Union à des fins UPOV. Il convient toutefois qu'il serait utile d'établir un document d'information distinct qui permettra aux membres de l'Union de fournir des informations sur l'utilisation de logiciels et de matériel non personnalisés (p. ex. enregistreurs de données) qu'utilisent des membres de l'Union.

II. LOGICIELS PROPOSÉS POUR INCLUSION DANS LE DOCUMENT UPOV/INF/16

106. Le TC fait sienne la recommandation du TWC concernant l'inclusion du document "*Information System (IS) used for Test and Protection of Plant Varieties in the Russian Federation*" dans le document UPOV/INF/16, comme indiqué dans le paragraphe 18 du document TC/49/12. Le TC demande par ailleurs au Bureau de l'Union d'étudier la possibilité de traduire en anglais les interfaces d'utilisateur et le manuel d'utilisation, entendu que la Fédération de Russie accepterait de vérifier la traduction fournie par le Bureau de l'Union.

107. Le TC fait sienne la recommandation du TWC concernant l'inclusion du logiciel AIM de la France dans le document UPOV/INF/16, comme indiqué dans le paragraphe 19 du document TC/49/12. Le TC demande au Bureau de l'Union de traduire le logiciel en anglais des interfaces d'utilisateur et le manuel d'utilisation, étant entendu que la France accepterait de vérifier la traduction fournie par le Bureau de l'Union.

III. INFORMATIONS SUR L'UTILISATION PAR LES MEMBRES

108. Le TC convient de l'inclusion des informations figurant dans l'annexe I du document TC/49/12 Add. en vue d'une révision du document UPOV/INF/16 par le Conseil à sa quarante-septième session, qui se tiendra à Genève le 24 octobre 2013. Le TC prend note que ses observations seront communiquées au CAJ à sa soixante-septième session, qui se tiendra à Genève le 21 mars 2013.

109. Le TC prend note que le Mexique sera invité à présenter son logiciel échangeable proposé tel qu'il figure dans l'annexe II du document TC/49/12 Add., à la trente et unième session du TWC en vue de son incorporation éventuelle dans une future version révisée du document UPOV/INF/16.

d) *Systèmes de dépôt électronique des demandes*

110. Le TC examine le document TC/49/13.

111. Le TC prend note des faits nouveaux concernant l'utilisation de renvois normalisés au formulaire de demande type de l'UPOV dans les formulaires des membres de l'Union ainsi que de l'approbation par le CAJ de l'élaboration d'un formulaire électronique prototype, comme indiqué dans le document TC/49/13.

Méthode de calcul de la COYU

112. Le TC examine le document TC/49/11.

113. Le TC convient de demander au TWC qu'il poursuive ses travaux en vue d'élaborer des recommandations à son intention concernant les propositions destinées à répondre à l'erreur systématique de l'actuelle méthode de calcul de la COYU et prend note qu'un document sur des propositions éventuelles d'amélioration de la COYU serait établi pour la session du TWC en 2013.

Évaluation de l'homogénéité au moyen des plantes hors-type sur la base de plusieurs échantillons ou sous-échantillons

114. Le TC examine le document TC/49/14.

115. Le TC prend note que le TWC examinerait de plus amples informations sur les situations décrites dans les annexes I à IV du document TC/49/14 afin de préciser par exemple si deux cycles de végétation étaient liés à l'utilisation du même échantillon et effectués la même année. Le TC note que le TWC était convenu que des informations plus détaillées et une analyse plus approfondie étaient nécessaires pour donner des orientations sur les conséquences qu'aurait l'application des différentes méthodes. Le TWC était par ailleurs convenu que l'Allemagne, la France et les Pays-Bas présenteraient à sa prochaine session une ou plusieurs situations concrètes dans leurs pays ainsi que la base statistique de leur analyse, et que la base statistique du nombre acceptable de plantes hors-type dans le sous-échantillon de 20 plantes utilisé dans le contexte d'un échantillon de 100 plantes (situation D) serait évaluée par des experts de l'Allemagne et de la France.

116. Le TC convient que la méthode combinant les résultats de deux cycles de végétation, comme indiqué dans les annexes I et II, situations A et B, n'est pas incompatible avec le critère des cycles de végétation "indépendants". Il convient cependant qu'il faut faire preuve de prudence lorsque, par exemple, on examine des résultats très différents dans chacun des cycles de végétation, notamment lorsqu'un type de hors-type est observé à un niveau élevé dans un cycle de végétation tout en étant absent dans un autre.

117. Le TC prend note qu'un expert de la Nouvelle-Zélande ferait, à la session du TWF en 2013, un exposé sur l'examen de l'homogénéité de variétés de pomme issues de mutations.

Utilisation de moyens de communication électroniques pour les réunions

118. Le TC examine le document TC/49/15.

119. Le TC prend note que, à sa quatre-vingt-quatrième session tenue à Genève le 31 octobre 2012, le Comité consultatif a approuvé l'utilisation des conférences Web par les organes de l'UPOV, sous réserve que les organes concernés les jugent appropriées, afin de faciliter la participation des membres de l'Union et des observateurs conformément aux procédures en vigueur. Le Comité consultatif a rappelé que les procédures d'invitation aux sessions des organes de l'UPOV figuraient dans la Convention UPOV, le règlement intérieur, les orientations destinées aux membres de l'UPOV concernant les obligations en cours et les notifications connexes, les règles concernant l'octroi à des États et à des organisations intergouvernementales ou des organisations internationales non gouvernementales du statut d'observateur auprès des organes de l'UPOV et les règles concernant l'accès aux documents de l'UPOV. Conformément à ces procédures, la participation aux conférences Web se ferait à l'aide d'un mot de passe délivré aux personnes désignées à l'organe concerné de l'UPOV et elle serait supervisée par le Bureau de l'Union.

120. Le TC prend note que, à sa quatre-vingt-quatrième session, le Comité consultatif a également approuvé l'utilisation de la diffusion sur le Web des sessions de l'UPOV aux fins de leur vision par les membres de l'Union et des observateurs conformément aux procédures en vigueur sous réserve que les organes concernés le jugent approprié. Le Comité consultatif a noté que les procédures d'invitation aux sessions des organes de l'UPOV figuraient dans la Convention UPOV, le règlement intérieur, les orientations destinées aux membres de l'UPOV concernant les obligations en cours et les notifications connexes, les règles concernant l'octroi à des États et à des organisations intergouvernementales ou des organisations internationales non gouvernementales du statut d'observateur auprès des organes de l'UPOV et les règles concernant l'accès aux documents de l'UPOV. Conformément à ces procédures, la vision de la diffusion sur le Web se ferait à l'aide d'un mot de passe délivré aux personnes désignées à l'organe concerné de l'UPOV et la participation serait supervisée par le Bureau de l'Union. Le TC prend note également que, à sa quatre-vingt-quatrième session, le Comité consultatif est convenu que, dans tous les autres cas de diffusion sur le Web, il serait invité à approuver les modalités d'une éventuelle retransmission sur l'Internet.

Ateliers préparatoires

121. Le TC examine le document TC/49/10.

122. Le TC prend note du rapport des ateliers préparatoires tenus en 2012.

123. Le TC approuve le programme proposé des ateliers préparatoires pour 2013, comme indiqué dans les paragraphes 8 et 9 du document TC/49/10.

124. Le TC approuve la réalisation d'une enquête auprès des participants des ateliers préparatoires des TWP, à leurs sessions en 2013, destinée à renforcer l'efficacité de ces ateliers sur la base du questionnaire tel qu'il figure dans l'annexe du document TC/49/10 avec l'adjonction d'une question pour indiquer les nouveaux sujets revêtant un intérêt. En outre, le TC convient qu'une enquête devrait être réalisée auprès de tous les participants aux TWP qui n'ont pas assisté aux ateliers préparatoires afin de déterminer les raisons de leur absence. Le TC convient également que le Bureau de l'Union devrait envisager de faciliter la participation aux ateliers préparatoires par voie électronique et prend note qu'une telle méthode pourrait offrir la possibilité d'organiser ces ateliers indépendamment des TWP et de couvrir un plus large spectre de formation et d'information.

Techniques moléculaires

125. Le TC examine le document TC/49/7 et prend note que le document TGP/15/1 Draft 4 a été examiné au titre du point 7 de l'ordre du jour "Documents TGP" (voir le document TC/49/5).

Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT)

126. Le TC convient de proposer de tenir en 2014 une réunion coordonnée de la quatorzième session du BMT avec des réunions d'autres organisations internationales concernées comme indiqué dans le document TC/49/7. Il convient également que, s'il ne s'avère pas possible d'organiser en 2014 une réunion conjointe avec d'autres organisations, une réunion du BMT devrait être dans l'intervalle organisée.

Débat sur les techniques moléculaires

Application de modèles par des membres de l'Union

Utilisation de marqueurs moléculaires propres à des caractères pour évaluer le type de développement de l'orge

127. Le TC suit un exposé de M. Andrew Mitchell (Royaume-Uni) sur l'utilisation de marqueurs moléculaires propres à des caractères pour évaluer le type de développement de l'orge.

Application de données moléculaires dans l'examen DHS

128. Le TC suit un exposé de M. Joël Guiard (France) sur l'application de données moléculaires dans l'examen DHS.

Utilisation de techniques moléculaires au Brésil

129. Le TC suit un exposé de M. Fabricio Santana Santos (Brésil) sur l'utilisation de techniques moléculaires au Brésil.

Utilisation de techniques moléculaires dans le renouvellement de matériel de référence

130. Le TC suit un exposé de M. Kees van Ettehoven (Pays-Bas) sur l'utilisation de techniques moléculaires dans le renouvellement de matériel de référence.

Présentation de la situation concernant l'utilisation de techniques moléculaires dans d'autres organisations internationales

Situation concernant l'utilisation de techniques moléculaires en relation avec les semences à l'Organisation internationale de normalisation

131. Le TC suit un exposé préparé par M. Michael Sussman (ISO) et présenté par M. Paul Zankowski (États-Unis d'Amérique) sur la situation concernant l'utilisation de techniques moléculaires en relation avec les semences à l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

Situation concernant l'utilisation de techniques moléculaires à l'Association internationale d'essais de semences

132. Le TC suit un exposé de Mme Rita Zecchinelli (ISTA) sur la situation concernant l'utilisation de techniques moléculaires à l'Association internationale d'essais de semences (ISTA) durant laquelle Mme Rita Zecchinelli a fait part du soutien de l'ISTA pour une réunion conjointe avec l'UPOV.

Situation concernant l'utilisation de techniques moléculaires à l'Organisation de coopération et de développement économiques

133. Le TC suit un exposé de M. Michael Ryan (OCDE) sur la situation concernant l'utilisation de techniques moléculaires à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) durant lequel M. Ryan a fait part du soutien de l'OCDE pour une réunion conjointe avec l'UPOV.

Débat

134. Le TC rappelle que le BMT est un groupe ouvert aux experts de l'examen DHS, aux spécialistes en techniques biochimiques et moléculaires et aux obtenteurs, dont le rôle consiste :

- i) à suivre l'évolution générale des techniques biochimiques et moléculaires;
- ii) à se tenir au courant des applications des techniques biochimiques et moléculaires à l'amélioration des plantes;
- iii) à examiner les possibilités d'application des techniques biochimiques et moléculaires à l'examen DHS et à rendre compte de ses réflexions au Comité technique;
- iv) le cas échéant, à élaborer des directives relatives aux méthodes biochimiques et moléculaires et à leur harmonisation et, en particulier, à contribuer à l'élaboration du document TGP/15, intitulé "Nouveaux types de caractères". Ces directives doivent être élaborées conjointement avec les groupes de travail techniques;
- v) à examiner les initiatives des groupes de travail techniques en ce qui concerne la création de sous-groupes pour les plantes cultivées, en tenant compte des informations existantes et de la nécessité de disposer de méthodes biochimiques et moléculaires;
- vi) à élaborer, conjointement avec le TWC, des directives relatives à la gestion et à l'harmonisation de bases de données biochimiques et moléculaires;
- vii) à prendre connaissance des rapports des sous-groupes pour les plantes cultivées et du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT;
- viii) à servir de cadre à des discussions sur l'utilisation de techniques biochimiques et moléculaires en ce qui concerne la notion de variété essentiellement dérivée et l'identification des variétés.

135. À cet égard, il fait sienne l'initiative d'organiser une réunion conjointe avec l'ISO, l'ISTA et l'OCDE à laquelle assisteraient des obtenteurs, en vue d'appuyer le rôle du BMT concernant les alinéas i), ii), iv) et vi) et, en particulier, viii) ci-dessus.

136. Le TC convient qu'il est nécessaire de fournir des informations appropriées sur la situation à l'UPOV concernant l'utilisation de techniques moléculaires à un plus large public, y compris les obtenteurs et le public en général. Ces informations devraient expliquer les avantages et les inconvénients potentiels de ces techniques ainsi que le lien entre génotype et phénotype, qui sont l'assise de la situation à l'UPOV.

Utilisation des rapports d'examen DHS par des membres de l'Union

Introduction

137. Le TC suit un exposé du Bureau de l'Union sur la coopération en matière d'examens DHS.

Utilisation des rapports d'examen DHS en Australie

138. Le TC suit un exposé de M. Nik Hulse (Australie) sur l'utilisation des rapports d'examen DHS en Australie.

Utilisation des rapports d'examen DHS au Brésil

139. Le TC suit un exposé de M. Fabricio Santana Santos (Brésil) sur l'utilisation des rapports d'examen DHS au Brésil.

Utilisation des rapports d'examen DHS dans l'Union européenne

140. Le TC suit un exposé de M. Carlos Godinho (Union européenne) sur l'utilisation des rapports d'examen DHS dans l'Union européenne.

Utilisation des rapports d'examen DHS en France

141. Le TC suit un exposé de M. Joël Guiard (France) sur l'utilisation des rapports d'examen DHS en France.

Utilisation des rapports d'examen DHS en Allemagne

142. Le TC suit un exposé de Mme Beate Rücker (Allemagne) sur l'utilisation des rapports d'examen DHS en Allemagne.

Utilisation des rapports d'examen DHS au Japon

143. Le TC suit un exposé de M. Kenji Numaguchi (Japon) sur l'utilisation des rapports d'examen DHS au Japon.

Utilisation des rapports d'examen DHS au Mexique

144. Le TC suit un exposé sur l'utilisation des rapports d'examen DHS au Mexique préparé par Mme Enriqueta Molina Macías et M. Eduardo Padilla Vaca et présenté par M. Padilla Vaca (Mexique).

Utilisation des rapports d'examen DHS aux Pays-Bas

145. Le TC suit un exposé de M. Kees van Ettehoven (Pays-Bas) sur l'utilisation des rapports d'examen DHS aux Pays-Bas.

Débat

146. Le TC convient d'inviter le Conseil à se demander s'il faut transmettre une copie de la circulaire concernant la coopération en matière d'examen, voir par exemple le document C/xx/5, aux personnes désignées du TC afin de s'assurer que la quantité maximale d'informations puisse être collectée.

Principes directeurs d'examen

147. Le TC examine le document TC/49/2 Rev.2

148. Le TC adopte les principes directeurs d'examen énumérés dans le tableau ci-après sur la base des modifications indiquées dans l'annexe II du présent document et les modifications rédactionnelles recommandées par le TC-EDC et convient qu'ils doivent être publiés sur le site Web de l'UPOV le plus tôt possible :

**	TWP	Document No. N° du document Dokument-Nr. No del documento	English	Français	Deutsch	Español	Botanical name Nom botanique Botanischer Name Nombre botánico	
NOUVEAUX PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN								
BR	TWV	TG/CORIA(proj.5)	Coriander, Cilantro, Collender, Chinese parsley	Coriandre	Koriander	Coriandro	<i>Coriandrum sativum</i> L.	
AU	TWO	TG/DIANE(proj.5)	Flax-lily, Dianella	Dianella	Flachslilie, Dianella	Dianella	<i>Dianella</i> Lam. ex Juss.	
BR/CN	TWO	TG/EUCAL(proj.10)	Eucalyptus	Eucalyptus	Eukalyptus	Eucalipto	<i>Eucalyptus</i> L'Hér. (Sub-genus <i>Symphyomyrtus</i>) (Sections <i>Transversaria</i> , <i>Maidenaria</i> , <i>Exsertaria</i>)	
JP	TWF	TG/FORTU(proj.4)	Kumquat	Kumquat	Kumquat	Kumquat	<i>Fortunella</i> Swingle	
NZ	TWO	TG/HEBE(proj.5)	Hebe	Veronique	Strauchveronika	Verónica	<i>Hebe</i> Comm. ex Juss.	
CA	TWO	TG/LOBEL(proj.4)	Lobelia, True Lobelia of Gardens	Lobélie, Lobélie des jardins	Lobelia, Männertreu	Lobelia	<i>Lobelia alsinoides</i> Lam.; <i>Lobelia erinus</i> L.; <i>Lobelia valida</i> L. Bolus; Hybrids between <i>Lobelia erinus</i> and <i>Lobelia alsinoides</i> ; Hybrids between <i>Lobelia erinus</i> and <i>Lobelia valida</i>	
AU	TWO	TG/LOMAN(proj.5)	Lomandra, Mat Rush	Lomandra	Lomandra	Lomandra	<i>Lomandra</i> Labill.	
CN	TWO	TG/PAEON(proj.7)	Tree peony, Yellow Tree Peony	Pivoine arbustive	Delavays Strauchpfingstrose, Gelbe Pfingstrose		<i>Paeonia delavayi</i> Franch.	
							<i>Paeonia jishanensis</i> T. Hong & W. Z. Zhao	
							<i>Paeonia ludlowii</i> (Stern & Taylor) D. Y. Hong	
							<i>Paeonia ostii</i> T. Hong & J. X. Zhang	
							<i>Paeonia qiui</i> Y. L. Pei & D. Y. Hong	
						Gefleckte Strauchpfingstrose		<i>Paeonia rockii</i> (S. G. Haw & Lauener) T. Hong & J. J. Li ex D. Y. Hong
			Tree Peony, Moutan Peony	Pivoine arbustive	Strauchpaeonie	Peonia	<i>Paeonia suffruticosa</i> Andrews, <i>Paeonia moutan</i> Sims	
ES	TWF	TG/PGRAN(proj.5)	Pomegranate	Grenadier	Granatapfel	Granado	<i>Punica granatum</i> L.	
FR	TWF	TG/PINEAP(proj.12)	Pineapple	Ananas	Ananas	Piña	<i>Ananas comosus</i> (L.) Merr.	
KR	TWV	TG/PLEUR(proj.5)	Oyster Mushroom	Pleurote en coquille	Austernseitling, Drehling	Champiñon ostra, Gírgola, Seta de ostra	<i>Pleurotus ostreatus</i> (Jacq.) P. Kumm.	
			Eringi, King Oyster Mushroom		Kräuterseitling	Seta de cardo	<i>Pleurotus eryngii</i> (DC.) Quél.	
			Lung Oyster Mushroom			Pleuroto pulmonado, Pleuroto de verano	<i>Pleurotus pulmonarius</i> (Fr.) Quél.	
IL/KR	TWA	TG/SESAME(proj.10)	Sesame	Sésame	Sesam	Ajonjolí, Sésamo	<i>Sesamum indicum</i> L.	

**	TWP	Document No. N° du document Dokument-Nr. No del documento	English	Français	Deutsch	Español	Botanical name Nom botanique Botanischer Name Nombre botánico
CN	TWA	TG/SETARIA(proj.8)	Foxtail Millet, Italian Millet, Hungary Millet	Millet d'Italie, Millet des oiseaux, Setaire d'Italie	Italienhirse, Kolbenhirse	Dana, Mijo de cola de zorro, Mijo de Hungria	<i>Setaria italica</i> L., <i>Setaria italica</i> (L.) P. Beauv.
NL	TWV	TG/TOM_ROOT (proj.5)	Tomato Rootstocks	Porte-greffe de tomate	Tomatenunterlagen	Portainjertos de tomate	<i>Solanum lycopersicum</i> L. x <i>Solanum habrochaites</i> S. Knapp & D.M. Spooner; <i>Solanum lycopersicum</i> L. x <i>Solanum peruvianum</i> (L.) Mill.; <i>Solanum lycopersicum</i> L. x <i>Solanum cheesmaniae</i> (L. Ridley) Fosberg
RÉVISIONS DES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN							
ES	TWA	TG/32/7(proj.5)	Common Vetch	Vesce commune	Saatwicke	Veza común	<i>Vicia sativa</i> L.
NL	TWO	TG/108/4(proj.8)	Gladiolus	Glaïeul	Gladiole	Gladiolo	<i>Gladiolus</i> L.
NL	TWV	TG/118/5(proj.4)	Endive	Chicorée frisée, Chicorée scarole	Endivie	Escarola	<i>Cichorium endivia</i> L.
NL	TWV	TG/142/5(proj.5)	Watermelon	Melon d'eau; Pastèque	Wassermelone	Sandía	<i>Citrullus lanatus</i> (Thunb.) Matsum. et Nakai, <i>Citrullus</i> <i>vulgaris</i> Schrad.
DE	TWO	TG/176/5(proj.4)	Osteospermum; -	Ostéospermum; -	Osteospermum; Osteospermum, Kapmargerite, Kapkörbchen	Osteospermum; -	<i>Osteospermum</i> L.; hybrids with <i>Dimorphotheca</i> Vaill. ex Moench
NL	TWO	TG/213/2(proj.7)	Phalaenopsis	Phalaenopsis	Phalaenopsis	Phalaenopsis	<i>Phalaenopsis</i> Blume
RÉVISIONS PARTIELLES DES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN							
ZA	TWO	TG/266/1 Rev. (TC/49/2 Rev.2, TC/49/37)	African lily, Agapanthus, Blue lily, Lily of the Nile	Agapanthe, Fleur d'amour	Agapanthus, Schmucklilie	Agapando, Agapanto, Estrella de mar	<i>Agapanthus</i> L'Hér
FR/NL	TWV	TG/13/10 Rev. (TC/49/2 Rev.2, TC/49/38)	Lettuce	Laitue	Salat	Lechuga	<i>Lactuca sativa</i> L.
NL	TWV	TG/55/7 Rev. (TC/49/2 Rev.2, TC/49/39)	Spinach	Épinard	Spinat	Espinaca	<i>Spinacia oleracea</i> L.
QZ	TWV	TG/44/11 Rev. (TC/49/2 Rev.2, TC/49/40)	Tomato	Tomate	Tomate	Tomate	<i>Solanum lycopersicum</i> L.

149. En ce qui concerne le projet des principes directeurs d'examen pour le pavot (document TG/166/4 proj.4), le TC convient, sur la base de la recommandation du TC-EDC, que les questions techniques relatives à ce projet, telles qu'elles figurent dans l'annexe II du présent document, devraient être renvoyées au TWV aux fins d'un examen plus approfondi.

Caractères supplémentaires

150. Le TC convient qu'un projet de révision de la section 10 du document TGP/5 sera présenté aux fins de son examen à sa cinquantième session, sous réserve de la conclusion des discussions au Comité consultatif sur une clause limitative de responsabilité sur les documents de l'UPOV.

Corrections de principes directeurs d'examen

151. Le TC prend note de la correction apportée aux principes directeurs d'examen pour le prunier japonais (document TG/84/4 Corr.), telle qu'elle figure au paragraphe 15 du document TC/49/2 Rev.2.

Projets de principes directeurs d'examen examinés par les groupes de travail techniques en 2012

152. Le TC prend note des projets de principes directeurs d'examen examinés par les TWP à leurs sessions de 2012, comme indiqué à l'annexe II du document TC/49/2 Rev.2.

Projets de principes directeurs d'examen devant être examinés par les groupes de travail techniques en 2013

153. Le TC approuve le programme d'élaboration de nouveaux principes directeurs d'examen et de révision des principes directeurs d'examen, comme indiqué à l'annexe III du document TC/49/2 Rev.2. Le TC prend note que, outre les principes directeurs d'examen énumérés dans l'annexe III du document TC/49/2 Rev.2, le TWV examinerait également le projet de principes directeurs d'examen pour le pavot, comme expliqué dans le paragraphe 148 ci-dessus.

154. Le TC prend note du statut des principes directeurs d'examen tels qu'ils figurent dans l'annexe IV du document TC/49/2 Rev.2.

Principes directeurs d'examen sur le site Web de l'UPOV

155. Le TC prend note de la liste des principes directeurs d'examen adoptés et remplacés depuis lors, telle qu'elle figure à l'annexe V du document TC/49/2 Rev.2.

156. Le TC convient qu'un projet de page de couverture pour toutes les versions précédentes de principes directeurs d'examen adoptés et un projet de clause limitative de responsabilité pour les documents de réunion de l'UPOV seront soumis au TC pour examen à sa cinquantième session, conformément aux conclusions des délibérations sur ces questions par le Comité consultatif.

157. Le TC convient d'ajouter à la liste des principes directeurs d'examen sur le site Web de l'UPOV une colonne pour la date d'adoption de ces principes.

Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

158. Le TC prend note des informations fournies dans le document TC/49/4 et relève que le nombre de genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique est de 2589 en 2013. Ceci étant, le Bureau de l'Union étudiait la possibilité de collecter des informations additionnelles qui pourraient aboutir à une révision dans un avenir proche.

159. Le TC convient d'actualiser le document TC/49/4 en vue de sa cinquantième session. Il convient que l'objet et la valeur de ce document devraient être expliqués dans de futures versions.

Programme de la cinquantième session

160. Le projet d'ordre du jour ci-après est approuvé pour la cinquantième session du TC, qui se tiendra à Genève en 2014 :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Débat sur :
 - a) l'amélioration de l'efficacité du Comité technique, des groupes de travail techniques et des ateliers préparatoires;
 - b) les possibilités de formation à l'examen DHS;
 - c) la coopération avec les obtenteurs en matière d'examen DHS
4. Rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein de l'UPOV, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil (rapport verbal du secrétaire général adjoint)
5. Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils

d'ADN (BMT), et les sous-groupes ad hoc sur l'application des techniques moléculaires aux espèces cultivées

6. Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques
7. Documents TGP
8. Techniques moléculaires
9. Dénominations variétales
10. Informations et bases de données
 - a) Bases de données d'information de l'UPOV
 - b) Bases de données sur les descriptions variétales
 - c) Logiciels échangeables
 - d) Systèmes de dépôt électronique des demandes
11. Évaluation de l'homogénéité par plante hors-type sur la base de plus d'un échantillon ou sous-échantillon
12. Ateliers préparatoires
13. Principes directeurs d'examen
14. Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité
15. Programme de la cinquante et unième session
16. Adoption du compte rendu des conclusions (selon le temps disponible)
17. Clôture de la session

161. Le TC convient que la cinquantième session devra se tenir sur trois jours : du lundi matin au mercredi après-midi. Il convient également que les délibérations au titre du point 3 de l'ordre du jour devront se dérouler le mercredi matin. Il convient en outre que les présidentes et présidents des TWP devront être invités à faire, comme ils l'ont fait à la quarante-neuvième session, un exposé visuel au titre du point 5 de l'ordre du jour. Il convient enfin que le TC-EDC devra se réunir deux jours en janvier 2014.

Président et vice-président

162. Le TC note que le mandat de président de M. Joël Guiard (France) expire à la clôture de la prochaine session ordinaire du Conseil, en octobre. Il propose au Conseil d'élire M. Alejandro Barrientos-Priego (Mexique) nouveau président et M. Kees Van Ettehoven (Pays-Bas) nouveau vice-président du TC pour le prochain mandat de trois ans.

163. Le présent compte rendu a été adopté par le Comité technique au terme de sa session, le 20 mars 2013.

[Les annexes suivent]

ANNEXE I / ANNEX I / ANLAGE I / ANEXO I

LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS /
TEILNEHMERLISTE / LISTA DE PARTICIPANTES

(dans l'ordre alphabétique des noms français des membres/
in the alphabetical order of the names in French of the members/
in alphabetischer Reihenfolge der französischen Namen der Mitglieder/
por orden alfabético de los nombres en francés de los miembros)

I. MEMBRES / MEMBERS / VERBANDSMITGLIEDER / MIEMBROS

AFRIQUE DU SUD / SOUTH AFRICA / SÜDAFRIKA / SUDÁFRICA



Robyn HIERSE (Mrs.), Chief Plant Variety Examiner, Directorate: Genetic Resources, Department of Agriculture, Forestry & Fisheries, Private Bag X5044, Stellenbosch 7599 (tel.:+27 21 809 1655 fax: +27 21 887 2264 e-mail: RobynH@nda.agric.za)



Carensa PETZER (Mrs.), Chief Plant Variety Examiner, Directorate Genetic Resources, National Department of Agriculture, Private Bag X 5044, Stellenbosch 7599 (tel.:+27 21 809 1653 fax: +27 21 887 2264 e-mail: CarensaP@nda.agric.za)

Noluthando NETNOU-NKOANA (Mrs.), Registrar: Plant Breeders' Rights Act, Directorate: Genetic Resources, Department of Agriculture, Forestry and Fisheries, 257 Harvest House, 30 Hamilton Street, Private Bag X973, 0001 Pretoria (tel.: +27 12 319 6183 fax: +27 12 319 6385 e-mail: noluthandon@daff.gov.za))

ALLEMAGNE / GERMANY / DEUTSCHLAND / ALEMANIA



Beate RÜCKER (Mrs.), Abteilungsleiterin Registerprüfung, Bundessortenamt, Osterfelddamm 80, Postfach 61 04 40, 30627 Hannover (tel.:+49 511 9566 5639 fax: +49 511 956 69600 e-mail: beate.ruecker@bundessortenamt.de)

ARGENTINE / ARGENTINA / ARGENTINIEN / ARGENTINA



Carmen Amelia M. GIANNI (Sra.), Coordinadora de Propiedad Intelectual / Recursos Fitogenéticos, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Venezuela 162, 1063 Buenos Aires (tel.: +54 11 32205414 e-mail: cgianni@inase.gov.ar)

AUSTRALIE / AUSTRALIA / AUSTRALIEN / AUSTRALIA



Nik HULSE, Senior Examiner of PBR, Plant Breeder's Rights Office, IP Australia, 47 Bowes Street, Phillip ACT 2606 (tel.:+61 2 6283 7982 fax: +61 2 6283 7999 e-mail: nik.hulse@ipaaustralia.gov.au)

AUTRICHE / AUSTRIA / ÖSTERREICH / AUSTRIA



Barbara FÜRNEWEGER (Frau), Leiterin, Abteilung Sortenschutz und Registerprüfung, Institut für Saat- und Pflanzgut, Physiosantiät, Bienen, Österreichische Agentur für Gesundheit und Ernährungssicherheit GmbH, Spargelfeldstrasse 191, A-1220 Wien (tel.:+43 50 555 34910 fax: +43 50 555 34909 e-mail: barbara.fuernweger@ages.at)

BRÉSIL / BRAZIL / BRASILIEN / BRASIL



Fabrício SANTANA SANTOS, Coordinator, National Plant Variety Protection Office (SNPC), Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply, Esplanada dos Ministerios, Bloco 'D', Anexo A, Sala 250, CEP 70043-900 Brasilia , D.F. (tel.:+55 61 3218 2549 fax: +55 61 3224 2842 e-mail: fabricio.santos@agricultura.gov.br)



Vera Lúcia DOS SANTOS MACHADO (Mrs.), Federal Agricultural Inspector, National Plant Variety Protection Office (SNPC), Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply, Esplanada dos Ministerios, Bloco D, Anexo A, sala 249, 70043-900 Brasilia , D.F. (tel.: +55 61 3218 2549 fax: +55 61 3224 2842 e-mail: vera.machado@agricultura.gov.br)

CANADA / CANADA / KANADA / CANADÁ



Anthony PARKER, Commissioner, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), 59, Camelot Drive, Ottawa, Ontario K1A 0Y9 (tel.: +1 613 7737188 fax: +1 613 7737261 e-mail: anthony.parker@inspection.gc.ca)



Sandy MARSHALL (Ms.), Senior Policy Specialist, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), 59 Camelot Drive, Ottawa Ontario K1A 0Y9 (tel.: +1 613 773 7134 fax: +1 613 773 7261 e-mail: sandy.marshall@inspection.gc.ca)

CHILI / CHILE / CHILE / CHILE



Manuel TORO UGALDE, Jefe Subdepartamento, Registro de Variedades Protegidas, División Semillas, Servicio Agrícola y Ganadero (SAG), Avda Bulnes 140, piso 2, 1167-21 Santiago de Chile (tel.: +56 2 23451833 ext 3063 fax: +56 2 6972179 e-mail: manuel.toro@sag.gob.cl)

CHINE / CHINA / CHINA / CHINA



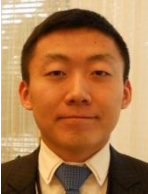
LV Bo, Director, Division of Variety Management, Ministry of Agriculture, No. 11 Nongzhanguannanli, Beijing (tel.:+86 10 59193150 fax: +86 10 59193142 e-mail: lvbo@agri.gov.cn)



Qi Wang, Director, Division of Protection of New Varieties of Plants, State Forestry Administration, No. 18, Hepingli East Street, Beijing 100714
(tel.:+86 10 84239104 fax: +86 10 84238883 e-mail: wangqihq@sina.com)



Hong CHEN, Examiner, Development Center for Science and Technology, Ministry of Agriculture, Building 18, Maizidian Street, Chaoyang District, 100125 Beijing
(tel.: +86 10 59199397 fax: +86 10 59199396 e-mail: chenhong@agri.gov.cn)



SUN Jinsong, Project Administrator, International Cooperation Department, State Intellectual Property Office (SIPO), 6, Xitucheng Road, Haidian District, Beijing
(tel.: +86 10 62086504 fax: +86 10 62019615 e-mail: sunjinsong@sipo.gov.cn)

COLOMBIE / COLOMBIA / KOLUMBIEN / COLOMBIA

Juan Camilo SARETZKI-FORERO, Primer Secretario, Misión Permanente de Colombia, Chemin Champ d'Anier 17-19, 1209 Ginebra
(tel.: 41 22 789 4554 fax: 41 22 791 0787 e-mail: juan.saretzki@missioncolombia.ch)

DANEMARK / DENMARK / DÄNEMARK / DINAMARCA



Gerhard DENEKEN, Head, Department of Variety Testing, The Danish AgriFish Agency (NaturErhvervstyrelsen), Ministry of Food, Agriculture and Fisheries, Teglvaerksvej 10, Tystofte, DK-4230 Skaelskoer
(tel.: +45 5816 0601 fax: +45 58 160606 e-mail: gde@naturerhverv.dk)

ESPAGNE / SPAIN / SPANIEN / ESPAÑA



Luis SALAICES, Jefe del Área del Registro de Variedades, Subdirección general de Medios de Producción Agrícolas y Oficina Española de Variedades Vegetales (MPA y OEVV), Ministerio de Agricultura, Alimentación y Medio Ambiente (MAGRAMA), C/ Almagro No. 33, planta 7a, E-28010 Madrid
(tel.: +34 91 347 6712 fax: +34 91 347 6703 e-mail: luis.salaices@magrama.es)



Jose Luis ALONSO PRADOS, Director Técnico, Dirección Técnica de Evaluación de Variedades y Productos Fitosanitarios (DTEVPF), INIA, Ctra de la Coruña km 7, E-28040 Madrid
(tel.:+34 91 347 1473 fax: +34 91 347 4168 e-mail: prados@inia.es)

ESTONIE / ESTONIA / ESTLAND / ESTONIA



Laima PUUR (Ms.), Head, Variety Department, Estonian Agricultural Board, Vabaduse sq. 4, EE-71020 Viljandi
(tel.:+372 4351240 fax: +372 4351241 e-mail: laima.puur@pma.agri.ee)

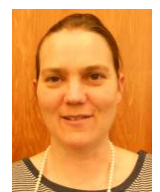
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE / UNITED STATES OF AMERICA / VEREINIGTE STAATEN VON AMERIKA / ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA



Kitisi SUKHAPINDA (Ms.), Patent Attorney, Office of Policy and External Affairs, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Madison Building, West Wing, 600 Dulany Street, MDW 10A30, Alexandria VA 22313
(tel.: +1 571 272 9300 fax: + 1 571 273 0085 e-mail: kitisi.sukhapinda@uspto.gov)



Paul M. ZANKOWSKI, Commissioner, Plant Variety Protection Office, USDA, AMS, S&T, Plant Variety Protection Office, USDA, AMS, S&T, Plant Variety Protection Office, 1400 Independence Ave., S.W., Room 4512 - South Building, Mail Stop 0273, Washington D.C. 20250
(tel.: +1 202 720-1128 fax: +1 202 260-8976 e-mail: paul.zankowski@ams.usda.gov)



Karin L. FERRITER (Ms.), Intellectual Property Attaché, United States Mission to the WTO, 11, route de Pregny, 1292 Chambesey
(tel.: +41 22 749 5281 e-mail: karin_ferriter@ustr.eop.gov)

FINLANDE / FINLAND / FINNLAND / FINLANDIA



Sami MARKKANEN, Senior Officer, Control Department, Seed Certification Unit, Finnish Food Safety Authority Evira, P.O. Box 111, FIN-32201 Loimaa
(tel.: +358 7829 4543 fax: +358 77 25317 e-mail: sami.markkanen@evira.fi)

FRANCE / FRANCE / FRANKREICH / FRANCIA



Joël GUIARD, Expert études des variétés Relations internationales OCVV UPOV, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), Rue Georges Morel, CS 90024, F-49071 Beaucozédé Cedex
(tel.: +33 241 228637 fax: +33 241 228601 e-mail: joel.guiard@geves.fr)



François BOULINEAU, DUS Coordinator, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), F-49250 Brion
(tel.: +33 2 41 57 23 22 fax: +33 2 41 57 46 19 e-mail: francois.boulineau@geves.fr)

HONGRIE / HUNGARY / UNGARN / HUNGRÍA



Zsuzsanna FÜSTÖS (Mrs.), Head, Horticultural Variety Trial Department, National Food Chain Safety Office (NÉBIH), Keleti K. u. 24, H-1024 Budapest
(tel.: +36 1 336 9160 fax: +36 1 336 9097 e-mail: fustoszs@nebih.gov.hu)

IRLANDE / IRELAND / IRLAND / IRLANDA



Donal COLEMAN, Controller of Plant Breeders' Rights, National Crop Evaluation Centre, Department of Agriculture, National Crops Centre, Backweston Farm, Leixlip, Co. Kildare (tel.: +353 1 630 2902 fax: +353 1 628 0634 e-mail: donal.coleman@agriculture.gov.ie)



Antonio ATAZ, Adviser to the Presidency of the European Union, Council of the European Union, Brussels (tel.: +32 2 281 4964 fax: +32 2 281 6198 e-mail: antonio.ataz@consilium.europa.eu)

ITALIE / ITALY / ITALIEN / ITALIA



Pier Giacomo BIANCHI, Head, General Affairs, National Office for Seed Certification INRAN, Via Ugo Bassi, 8, I-20159 Milano (tel.: +39 02 69012026 fax: +39 02 69012049 e-mail: pg.bianchi@ense.it)

JAPON / JAPAN / JAPAN / JAPÓN



Mitsutaro FUJISADA, Senior Policy Advisor: Intellectual Property, New Business and Intellectual Property Division, Food Industry Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), 1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku, 100-8950 Tokyo (tel.: +81 3 6738 6445 fax: +81 3 3502 5301 e-mail: mitutarou_fujisada@nm.maff.go.jp)



Kenji NUMAGUCHI, Examiner, Plant Variety Protection Office, New Business and Intellectual Property Division, Seeds and Seedlings Division Agricultural Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, 100-8950 Tokyo (tel.: +81 3 6738 6449 fax: +81 3 3502 6572 e-mail: kenji_numaguchi@nm.maff.go.jp)

KENYA / KENYA / KENIA / KENYA



James M. ONSANDO, Managing Director, Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS), P.O. Box 49592, 00100 Nairobi (tel.: +254 20 3584088 fax: +254 20 3536175 e-mail: director@kephis.org)

MEXIQUE / MEXICO / MEXIKO / MÉXICO



Eduardo PADILLA VACA, Subdirector, Registro y Control de Variedades Vegetales, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Av. Presidente Juárez 13, Col. El Cortijo, 54000 Tlalnepantla, Estado de México (tel.: +52 55 3622 0667 fax: +52 55 3622 0670 e-mail: eduardo.padilla@snics.gob.mx)

NOUVELLE-ZÉLANDE / NEW ZEALAND / NEUSEELAND / NUEVA ZELANDIA



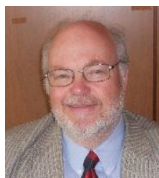
Christopher J. BARNABY, Assistant Commissioner / Principal Examiner, Plant Variety Rights Office, Intellectual Property Office of New Zealand, Private Bag 4714, Christchurch 8140
(tel.: +64 3 9626206 fax: +64 3 9626202 e-mail: Chris.Barnaby@pvr.govt.nz)

PARAGUAY / PARAGUAY / PARAGUAY / PARAGUAY



Dólia Melania GARCETE GONZALEZ (Sra.), Directora, Dirección de Semillas (DISE), Servicio Nacional de Calidad y Sanidad Vegetal y de Semillas (SENAVE), Gaspar Rodríguez de Francia No. 685, e/ Julia Miranda Cueto y R. Mariscal Estigarribia, Asunción (tel.: +595 21 577243 fax: +595 21 582201 e-mail: dolia.garcete@senave.gov.py)

PAYS-BAS / NETHERLANDS / NIEDERLANDE / PAÍSES BAJOS



Kees VAN ETTEKOVEN, Head of Variety Testing Department, Naktuinbouw NL, Sotaweg 22, Postbus 40, NL-2370 AA Roelofarendsveen
(tel.: +31 71 332 6128 fax: +31 71 332 6565 e-mail: c.v.ettekoven@naktuinbouw.nl)

POLOGNE / POLAND / POLEN / POLONIA



Marcin KRÓL, Head, DUS Testing Department, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), PL-63022 Slupia Wielka
(tel.: +48 61 285 2341 fax: +48 61 285 3558 e-mail: m.krol@coboru.pl)

RÉPUBLIQUE DE CORÉE / REPUBLIC OF KOREA / REPUBLIK KOREA / REPÚBLICA DE COREA



Kyung-Jin CHO, Director, Plant Variety Protection Division, Korea Forest Seed & Variety Center, Korea Forest Service, 72 Suhoeri-ro, Suanbo-myeon, Chungju-si, Chuncheongbuk-do 380-941
(tel.: +82 43 850 3320 fax: +82 43 850 0451 e-mail: kyungcho@korea.kr)



Oksun KIM (Ms.), Researcher, Plant Variety Protection Division, Korea Seed & Variety Service (KSVS) / MIFAFF, 328, Jungang-ro, Manan-gu, Anyang, 430-016 Gyeonggi-do
(tel.: +82 31 467 0191 fax: +82 31 467 0160 e-mail: oksunkim@korea.kr)

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA / REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIK MOLDAU /
REPÚBLICA DE MOLDOVA



Mihail MACHIDON, Chairman, State Commission for Crops Variety Testing and Registration (SCCVTR), Bd. Stefan cel Mare, 162, C.P. 1873, MD-2004 Chisinau (tel.: +373-22-220300 fax: +373-22-211537 e-mail: mihail.machidon@yahoo.com)

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE / DOMINICAN REPUBLIC / DOMINIKANISCHE REPUBLIK /
REPÚBLICA DOMINICANA



Ysset ROMAN (Sra.), Ministro Consejero, Misión Permanente, 63 Rue de Lausanne, Ginebra, Suiza (tel.: +41 22 715 3910 e-mail: mission.repdom@rep-dominicana.ch)

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CZECH REPUBLIC / TSCHECHISCHE REPUBLIK /
REPÚBLICA CHECA



Radmila SAFARIKOVA (Mrs.), Head of Division, National Plant Variety Office, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (ÚKZÚZ), Hroznová 2, 656 06 Brno (tel.: +420 543 548 221 fax: +420 543 212 440 e-mail: radmila.safarikova@ukzuz.cz)

ROUMANIE / ROMANIA / RUMÄNIEN / RUMANIA



Mirela Dana CINDEA (Mrs.), Director, State Institute for Variety Testing and Registration Romania (ISTIS), 61, Marasti, Sector 1, Bucarest (tel.: +40 21 318 43 80 fax: +40 21 318 44 08 e-mail: istis@easynet.ro)



Mihaela-Rodica CIORA (Mrs.), DUS Expert, State Institute for Variety Testing and Registration (ISTIS), 61, Marasti, Sector 1, P.O. Box 32-35, 011464 Bucarest (tel.: +40 213 184380 fax: +40 213 184408 e-mail: mihaela_ciora@istis.ro)

ROYAUME-UNI / UNITED KINGDOM / VEREINIGTES KÖNIGREICH / REINO UNIDO



Andrew MITCHELL, Head of Varieties and Seeds Policy, Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA), Eastbrook, Shaftesbury Road, CB2 8DR Cambridge (tel.: +44 300 060 0762 e-mail: andrew.mitchell@defra.gsi.gov.uk)

SLOVAQUIE / SLOVAKIA / SLOWAKEI / ESLOVAQUIA



Bronislava BÁTOROVÁ (Mrs.), National Coordinator, Senior Officer, Department of Variety Testing, Central Controlling and Testing Institute in Agriculture (ÚKSÚP), Akademická 4, SK-949 01 Nitra
(tel.:+421 37 655 1080 fax: +421 37 652 3086 e-mail: bronislava.batorova@uksup.sk)

SUISSE / SWITZERLAND / SCHWEIZ / SUIZA



Manuela BRAND (Frau), Leiterin, Büro für Sortenschutz, Fachbereich Zertifizierung, Pflanzen- und Sortenschutz, Bundesamt für Landwirtschaft, Mattenhofstrasse 5, CH-3003 Bern
(tel.: +41 31 322 2524 fax: +41 31 322 2634 e-mail: manuela.brand@blw.admin.ch)

Alexandra GRAZIOLI (Mme), Conseillère, Mission permanente de la Suisse auprès de l'UNOG, 9-11, rue de Varembé, Case postale 194, CH-1211 Genève 20

UNION EUROPÉENNE / EUROPEAN UNION / EUROPÄISCHE UNION / UNIÓN EUROPEA



Päivi MANNERKORPI (Mrs.), Chef de section - Unité E2, Direction Générale Santé et Protection des Consommateurs, Commission européenne (DG SANCO), rue Belliard 232, 04/075, 1040 Bruxelles
(tel.:+32 2 299 3724 fax: +32 2 296 0951 e-mail: paivi.mannerkorpi@ec.europa.eu)



Isabelle CLEMENT-NISSOU (Mrs.), Policy Officer – Unité E2, Direction Générale Santé et Protection des Consommateurs, Commission européenne (DG SANCO), rue Belliard 232, 04/025, 1040 Bruxelles
(tel.:+32 229 87834 fax: +32 2 2960951 e-mail: isabelle.clement-nissou@ec.europa.eu)



Carlos GODINHO, Vice-President, Community Plant Variety Office (CPVO), 3, boulevard Maréchal Foch, CS 10121, 49101 Angers Cedex 02, France
(tel.: +33 2 4125 6413 fax: +33 2 4125 6410 e-mail: godinho@cpvo.europa.eu)



Dirk THEOBALD, Head of the Technical Unit, Community Plant Variety Office (CPVO), 3, boulevard Maréchal Foch, CS 10121, 49101 Angers Cedex 02, France
(tel.: +33 2 4125 6442 fax: +33 2 4125 6410 e-mail: theobald@cpvo.europa.eu)



Jean MAISON, Deputy Head, Technical Unit, Community Plant Variety Office (CPVO), 3, boulevard Marechal Foch, CS 10121, F-49101 Angers Cedex 02, France
(tel.: +33 2 4125 6435 fax: +33 2 4125 6410 e-mail: maison@cpvo.europa.eu)

VIET NAM / VIET NAM / VIETNAM / VIET NAM



Quoc Manh NGUYEN, Deputy Chief, Plant Variety Protection Office (PVPO), Department of Crop Production (DCP), Ministry of Agriculture and Rural Development (MARD), 105 A6A, No. 2 Ngoc Ha Street, Ba Dinh District, Hanoi
(tel.: +84 4 38453182 fax: +84 4 7344967 e-mail: quocmanh.pvp.vn@gmail.com)

II. OBSERVATEURS / OBSERVERS / BEOBACHTER / OBSERVADORES

ARABIE SAOUDITE / SAUDI ARABIA / SAUDI-ARABIEN / ARABIA SAUDITA



Fahd Saad ALAJLAN, Head, Plant Variety Protection Section, King Abdulaziz City for Science and Technology (KACST), 6086 Riyadh
(tel.: +966 1 481 3329 fax: +966 1 481 3830 e-mail: fajlan@kacst.edu.sa)



Hassan Ali ALMAZNAI, Lawyer, Legal Support Department, Directorate General for Industrial Property, King Abdulaziz City for Science and Technology (KACST), P.O. Box 6086, Riyadh 11442
(tel.: +966 1 488 3555 Ext. 2679 fax: +966 1 481 3863 e-mail: hmaznaei@kacst.edu.sa)

CAMBODGE / CAMBODIA / KAMBODSCHA / CAMBOYA



Prak CHEATTHO, Deputy Director, General Directorate of Agriculture, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, #200, St. Preah Norodom BVD, Sangkat Tonlebasak, Khan Chamkamon, Phnom Penh
(tel.: +855 97 710 0721 +855 12 856 476 e-mail: cheattho@hotmail.com)



Chantravuth PHE, Deputy Director, Department Industrial Property, Ministry of Industry, Mines Energy, #45, Preah Norodom, Boulevard Hhan Doun Penh, Khan Daun Penh, Phnom Penh
(tel.: +855 23 211141 fax: 855 23 428 263 e-mail: phechantravuth@yahoo.com)

MALAISIE / MALAYSIA / MALAYSIA / MALASIA



Halimi MAHMUD, Director, Crop Quality Control Division, Ministry of Agriculture and Fisheries, Kuala Lumpur
(tel.: +603 8870 3447 fax: 603-8888 7639 e-mail: halimi@doa.gov.my)

PHILIPPINES / PHILIPPINES / PHILIPPINEN / FILIPINAS



Clarito M. BARRON, CESO IV, Director, Bureau of Plant Industry, Department of Agriculture, 692 San Andres Street, Malate - Manila
(tel.: +63 2 525 7857 fax: +63 2 521 7650 e-mail: cmbarron@ymail.com)

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO / LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC /
DEMOKRATISCHE VOLKSREPUBLIC LAOS / REPÚBLICA DEMOCRÁTICA POPULAR LAO



Makha CHANTALA, Deputy Director General, Intellectual Property Division, National Authority for Science and Technology (NAST), Department of Intellectual Property, Standardization and Metrology (DISM), Makaidiao, P.O. Box 2279, Vientiane
(tel.: +856 21 248784 fax: +856 21 2134772 e-mail: c_makha@yahoo.com)



Bounchanh KHOMBOUNYASITH, Director, Agronomy Management Division, National Authority for Science and Technology (NAST), Department of Intellectual Property, Standardization and Metrology (DISM), Lane xang Avenue, Patuxay Square, P O Box 811, Vientiane
(tel.: +856 21 412350 fax: +856 21 412349 e-mail: bchanhb@yahoo.com)

THAÏLANDE / THAILAND / THAILAND / TAILANDIA



Sopida HAEMAKOM (Ms.), Secretary of the Department of Agriculture and Chief of Legal Office, Ministry of Agriculture and Cooperatives, 50 Phaholyothin Road, Chatuchak, Bangkok 10900
(tel.: +66 2 5792445 fax: +66 2 9405527 e-mail: sopida_doa@yahoo.com)

RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE / UNITED REPUBLIC OF TANZANIA /
VEREINIGTE REPUBLIK TANSANIA / REPÚBLICA UNIDA DE TANZANÍA



Juma Ali JUMA, Deputy Principal Secretary, Ministry of Agriculture and Natural Resources, P.O. Box 159, Zanzibar
(tel.: +255242230986 fax : +255242234650 e-mail: j_alsaady@yahoo.com)



Patrick NGWEDIAGI, Registrar, Plant Breeders' Rights Office, Ministry of Agriculture, Food Security and Cooperatives, P.O. Box 9192, Dar es Salaam
(tel.: +255 22 2861404 fax: +255 22 286 1403 e-mail: ngwedi@yahoo.com)



Audax Peter RUTABANZIBWA, Chairman, PBR Advisory Committee and Head of Legal Unit, Ministry of Agriculture, Food Security and Cooperatives (MAFC), P.O. Box 9192, Dar es Salaam
(tel.: +255 22 2865392 fax: +255 22 862077 e-mail: udax.rutabanzibwa@kilimo.go.tz)



Sidra Juma AMRAN (Ms.), Head of Legal Unit, Ministry of Agriculture and Natural Resources, P.O. Box 159, Zanzibar
(tel.: +255242230986 fax: +255242234650)

III. ORGANISATIONS / ORGANIZATIONS / ORGANISATIONEN / ORGANIZACIONES

ASSOCIATION INTERNATIONALE D'ESSAIS DE SEMENCES (ISTA) / INTERNATIONAL SEED TESTING ASSOCIATION (ISTA) / INTERNATIONALE VEREINIGUNG FÜR SAATGUTPRÜFUNG (ISTA) / ASOCIACIÓN INTERNACIONAL PARA EL ENSAYO DE SEMILLAS (ISTA)



Rita ZECCHINELLI (Mrs.), ISTA Executive Committee Member, Laboratorio Analisi Sementi INRAN-ENSE, Via Emilia Km. 307, 26838 Tavazzano (Lodi), Italy
(tel.: +39 0371 761919 fax: +39 0371 760812 e-mail: ritazecc@ense.it)

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE) / ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT (OECD) / ORGANISATION FÜR WIRTSCHAFTLICHE ZUSAMMENARBEIT UND ENTWICKLUNG (OECD) / ORGANIZACIÓN DE COOPERACIÓN Y DESARROLLO ECONÓMICOS (OCDE)



Michael RYAN, Head of Unit, Agricultural Codes and Schemes, Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD), 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS Cedex 16, France
(tel.: +33 1 4524 8558 fax: +33 1 4524 8500 e-mail: michael.ryan@oecd.org)

EUROPEAN SEED ASSOCIATION (ESA)



Bert SCHOLTE, Technical Director, European Seed Association (ESA), 23, rue Luxembourg, 1000 Brussels, Belgium
(tel.: +32 2 743 2860 fax: +32 2 743 2869 e-mail: bertscholte@euroseeds.org)



Christiane DUCHENE (Mrs.), Seed and IP Regular Affairs, Limagrain, BP 1, 63720 Chappes, France
(tel.: +33 473 634083 e-mail: christiane.duchene@limagrain.com)



Milica POPOVIC (Miss), Registration Manager Europe, Nuseed, Zrenjaninski Put BB, 21241 Kac, Serbia
(tel.: +381 216210667 fax: +381 216 210667 e-mail: milica.popovic@rs.nuseed.com)

INTERNATIONAL SEED FEDERATION (ISF)



Marcel BRUINS, Secretary General, International Seed Federation (ISF), 7, chemin du Reposoir, 1260 Nyon, Switzerland
(tel.: +41 22 365 4420 fax: +41 22 365 4421 e-mail: isf@worldseed.org)



Stevan MADJARAC, Global Germplasm IP Head, Monsanto Company, 700 Chesterfield Pkwy, BB1B, Chesterfield 63017, United States of America
(tel.: +1 636 7374395 e-mail: stevan.madjarac@monsanto.com)



Astrid M. SCHENKEVELD (Mrs.), Specialist, Variety Registration & Protection, Rijk Zwaan Zaadteelt en Zaadhandel B.V., Burg. Crezeelaan 40, 2678 ZG De Lier, Pays-Bas
(tel.: +31 174 532414 fax: +31 174 510720 e-mail: a.schenkeveld@rijkszwaan.nl)

IV. BUREAU DE L'OMPI / OFFICE OF WIPO / BÜRO DER WIPO / OFICINA DE LA OMPI



Michael JUNG, Head, Internet Services Section, Business Solutions Management Service, Information and Communication Technology Department



Glenn MAC STRAVIC, Head, Brand Database Unit, Global Databases Service, Global Information Service



Young-Woo YUN, Senior Industrial Property Information Officer, WIPO Standards Section, International Classifications and WIPO Standards Service, Global Infrastructure Sector



Lili CHEN (Ms.), Software Developer, Brand Database Unit, Global Databases Service, Global Information Service



Monica DEDU (Ms.), Senior Analyst-Programmer, Internet Services Section, Business Solutions Management Service, Information and Communication Technology Department



Susan DE MICHEL (Ms.), Web Systems Officer, Internet Services Section, Business Solutions Management Service, Information and Communication Technology Department

V. BUREAU / OFFICE / VORSITZ / OFICINA



Joël GUIARD, Chairman

VI. BUREAU DE L'UPOV / OFFICE OF UPOV / BÜRO DER UPOV / OFICINA DE LA UPOV



Peter BUTTON, Vice Secretary-General



Yolanda HUERTA (Mrs.), Legal Counsel



Julia BORYS (Mrs.), Senior Technical Counsellor



Fuminori AIHARA, Counsellor



Ben RIVORE, Consultant



Leontino TAVEIRA, Consultant



Romy OERTEL (Ms.), Secretary II

[L'annexe II suit/
Annex II follows/
Anlage II folgt/
Sigue el Anexo II]

ANNEXE II

MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROJETS DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN
AVANT LEUR ADOPTION À LA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION DU COMITÉ TECHNIQUE (TC)

TC-EDC/Jan13/23 Révision partielle des principes directeurs d'examen pour la laitue

Annexe, page 1	ajouter b) à tous les caractères de 39
Annexe, page 8	ajouter la version actuelle à la date d'adoption et ajouter la date au tableau
Annexe, page 10	mettre les noms latins en italique : 1. Agent pathogène <i>Fusarium oxysporum</i> f. sp. <i>lactucae</i> 3. Espèce hôte <i>Lactuca sativa</i> L.
	supprimer les astérisques dans les additifs
Annexe, Page 11	13. pas clair, préciser/passé à 10.3

TC-EDC/Jan13/24 Épinard (*Spinacea oleracea* L.) (Révision partielle)

Caractère 17	ajouter QL à tous les caractères du caractère 17
--------------	--

TC-EDC/Jan13/25 Tomate (*Solanum lycopersicum* L.) (Révision partielle)

À examiner de concert avec les observations sur le projet des principes directeurs d'examen du porte-greffe de la tomate afin d'assurer la cohérence.

Annexe II, page 2 (Ad. 46)	- À 9.3 les variétés témoins pour le niveau Moyennement résistantes, l'exemple "Anahu x Monalbo" doit être supprimé. - Au niveau Hautement résistantes, prière d'ajouter l'exemple "Anahu x Casaque Rouge" à Anahu et Anabel.
Annexe II, page 4 (Ad. 47)	au bas de la page, lire : "13. Points critiques de contrôle : Tous les symptômes peuvent être présents dans les variétés résistantes mais leur sévérité sera nettement moins prononcée que dans les variétés sensibles. En général, les variétés résistantes accuseront un retard de croissance nettement moins prononcé que les variétés sensibles.
Annexe II, page 30 (Ad. 60)	au bas de la page : supprimer les italiques de " <i>O. neolycopersici</i> "
Annexe II, Ad. 46-61	- 9.1 ajouter le mot "plantes" après l'indication du nombre de plantes - 9.2 remplacer "Ne s'applique pas" par "1 répétition" - 12. le titre sera libellé "Interprétation des résultats de l'examen par rapport aux variétés témoins"

1. NOUVEAUX PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN

Coriandre (<i>Coriandrum sativum</i> L.)	TG/CORIA(proj.5)
---	------------------

a) Le tableau ci-après contient les observations formulées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 9 et 10 janvier 2013. Sauf indication contraire, toutes ces observations figurent déjà dans le projet des principes directeurs d'examen (document TG/CORIA(proj.5)) soumis au TC :

Caractère 7	- supprimer l'espace avant les deux-points - vérifier s'il faut lire "Pétiole : longueur" <i>Expert principal : conserver le caractère tel quel et il a fourni l'illustration correcte</i>
Caractère 8	- donner une explication : les illustrations ne sont pas claires - vérifier si les illustrations pour les niveaux 2 and 3 ne doivent pas être inversées <i>Expert principal : relibeller le caractère et il a fourni de nouvelles illustrations</i>
8.1.a)	lire "Les observations sur la plantule doivent être effectuées sur les plantes ayant trois feuilles". <i>Expert principal : accepté</i>
8.1.b)	lire "Les observations sur la plante, le feuillage et la feuille doivent être effectuées au début de la floraison". La dernière phrase se réfère uniquement au caractère 9 et devrait être transférée à 8.1, voir ci-dessous <i>L'expert principal a accepté le nouveau libellé pour 8.1 et donné une nouvelle explication pour l'ad. 9</i>
8.1.c)	lire "Les observations sur les fruits doivent être effectuées au stade des semences séchées, prélevées dans les ombelles du premier et second ordre".
Ad. 3	- supprimer le dessin - lire "...from the cotyledon" dans la version anglaise <i>Expert principal : accepté</i>
Ad. 8	Les images pour les niveaux 2 et 3 ne sont pas appropriées, 2 n'est pas entre 1 et 3 <i>Expert principal : voir l'observation sur le caractère 8</i>
Ad. 7, 9	- vérifier s'il faut lire "L'observation doit être effectuée sur la cinquième feuille" et corriger l'indication des caractères dans le dessin <i>Expert principal : a fourni un nouveau dessin (voir l'observation sur le caractère 7) et donné une nouvelle explication</i>
Ad. 13	lire "L'époque de début de floraison est l'époque à laquelle 50% des plantes ont une fleur ouverte au moins".

b) Modifications proposées par le TC-EDC en mars 2013, qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen soumis au TC :

Ad. 7, 9	lire "Les observations sur les feuilles et les folioles doivent être effectuées sur la feuille du troisième nœud à compter de la base".
----------	---

Dianella (<i>Dianella</i> Lam. Ex juss.)	TG/DIANE(proj.5)
---	------------------

Le tableau ci-après contient les observations formulées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 9 et 10 janvier 2013. Sauf indication contraire, toutes ces observations figurent déjà dans le projet des principes directeurs d'examen (document TG/DIANE(proj.5)), soumis au TC :

Caractère 1	mettre "sauf l'inflorescence" entre parenthèses
Caractères 8, 10, 11 etc.	remplacer "ventrale" et "dorsale" par "face supérieure" et "face inférieure" et ajouter une explication pour les deux termes <i>Expert principal : accepté, explication ajoutée à la fin de 8.1 b)</i>
Caractère 15	vérifier s'il faut réaménager les niveaux d'expression comme suit : aigu (1), acuminé (2), apiculé (3) <i>Expert principal : accepté</i>
Caractères 22, 23	- vérifier s'il faut combiner les caractères 22 et 23 ou réduire le nombre de niveaux du caractère 23 <i>Expert principal : combiner les caractères et conserver l'Ad. 22 actuel. Corriger dans tout le document l'orthographe de la variété indiquée à titre d'exemple, à savoir "Dinky Di" au lieu de Dinki Di.</i>
8.1.a)	lire "L'évaluation des caractères de la plante, de la pousse et de la tige doit être effectuée vers la fin de la croissance végétative active". <i>Expert principal : accepté</i>
8.1.b), c)	supprimer "Toutes"
8.1.b)	- La 1 ^{re} phrase sera libellée "Les observations sur la feuille doivent être effectuées sur les feuilles les plus jeunes complètement développées sur chacune des faces des jeunes feuilles". - utiliser le libellé des définitions des couleurs du document TGP/14 <i>Expert principal : accepté</i>
Ad. 2	lire "La densité de la plante est considérée comme la densité globale du feuillage".
Ad. 4	utiliser des dessins au lieu de photographies <i>dessins fournis par l'expert principal</i>

Eucalyptus (partie du genre uniquement)	TG/EUCAL(proj.10)
---	-------------------

a) Le tableau ci-après contient les observations formulées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 9 et 10 janvier 2013. Sauf indication contraire, toutes ces observations figurent déjà dans le projet des principes directeurs d'examen (document TG/EUCAL(proj.9)) soumis au TC :

3.1.1	lire "En règle générale, la durée minimale des essais doit être d'un seul cycle de végétation" <i>Expert principal : accepté et, par conséquent, il a proposé de supprimer 3.1.2 qui est en conflit avec 8.1</i>
Tableau des caractères	L'ordre des caractères doit suivre l'ordre soit chronologique soit botanique <i>Expert principal : suivre l'ordre chronologique d'après les notes dans le chapitre 8.1 et l'ordre botanique dans tous les caractères avec la même note</i>
Caractères 3, 4	avoir les mêmes variétés indiquées à titre d'exemple <i>variétés fournies par l'expert principal</i>
Caractères 5, 16, etc.	lire "forme" ou avoir les niveaux bas à élever; ajouter (+) et fournir une illustration <i>Expert principal : lire "forme"</i>
Caractères 8, 19, 35	vérifier s'il faut changer l'ordre des niveaux comme suit : 1) arrondi, 2) obtus, 3) aigu, 4) subulé <i>Expert principal : accepté</i>
Caractères 13, 23 etc.	remplacer "upward" par "erect" dans la version anglaise
Caractères 14, 15	avoir les mêmes variétés indiquées à titre d'exemple que les caractères 3 et 4 <i>fournies par l'expert principal</i>
Caractères 22, 40	niveau 9 sera libellé "circulaire" au lieu de "sphérique"
Caractères 24, 25	vérifier si les caractères 24 et 25 doivent être observés en même temps <i>Expert principal : les deux caractères doivent être indiqués comme d)</i>
Caractère 26	mettre "rhytidome excluding" entre parenthèses dans la version anglaise

Caractère 27	vérifier si b) est la note appropriée <i>Expert principal : la note appropriée est c)</i>
Caractère 43	le caractère a la note e) mais il n'y a pas de note e) dans 8.1 <i>Expert principal : la note appropriée est d)</i>
Caractère 45	- indiquer comme QN - vérifier si cela s'applique uniquement au type d'ombelle ou s'il faut lire "Pédoncule : forme en section transversale" <i>Expert principal : le caractère sera libellé "Pédoncule : forme en section transversale"</i>
Caractère 48	remplacer "similaire" par "égale"
Caractère 51	vérifier si c'est QL <i>Expert principal : c'est QL</i>
Caractère 53	vérifier s'il faut supprimer "deeply" du niveau 1, le niveau 3 devant être libellé "above rim" <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 54	- indiquer comme QN - niveau 3 sera libellé "très fibreux"
8.1	- vérifier l'attribution des notes manquantes dans le tableau des caractères <i>notes manquantes fournies par l'expert principal</i> - supprimer le mot "Toutes" au début de toutes les explications
Ad. 1, 12, 28	remplacer l'illustration existante par une meilleure (comme l'a demandé le TWO) <i>illustration fournie par l'expert principal</i>
Ad. 9, 20, 36	fournir une image avec un sommet net pour le niveau 1 <i>image fournie par l'expert principal</i>
Ad. 56	lire "La densité doit être évaluée sur la base du volume du bois au niveau maximum d'humidité selon le principe de l'équilibre hydrostatique, conformément à la norme TAPPI #T258 om-94 (Technical Association of Pulp and Paper Industry)" mais préciser ce qu'il faut entendre par le "niveau maximum d'humidité" <i>niveau libellé fourni par l'expert principal (suppression de la référence au "niveau maximum d'humidité")</i>
9.	la référence des dessins doit être précisée <i>référence fournie par l'expert principal</i>

b) Modifications proposées en mars 2013 par le TC-EDC, qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen soumis au TC :

Caractère 8, 19, 31	lire "Rapport : longueur/largeur" et avoir les niveaux 1) très petit à 9) très grand et modifier l'ad. en conséquence
Caractère 30	avoir les mêmes variétés indiquées à titre d'exemple que les caractères 8 et 17
Caractère 39	à placer avant le caractère 36
Caractère 42	avoir les notes 1 et 2 au lieu de 1 et 9
Caractère 44	lire "Époque de première floraison"
Ad. 30	vérifier si l'ad. 30 couvre également les caractères 7 et 18 <i>Expert principal : oui</i>
Ad. 4, 16, 28	vérifier si les ad. 4, 16 et 28 couvrent également le caractère 43 <i>Expert principal : oui</i>

Kumquat (<i>Fortunella Swingle</i>)	TG/FORTU(PROJ.4)
---------------------------------------	------------------

Le tableau ci-après contient les observations formulées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 9 et 10 janvier 2013. Sauf indication contraire, toutes ces observations figurent déjà dans le projet des principes directeurs d'examen (document TG/FORTU(proj.4)) soumis au TC :

Page de couverture	supprimer <i>Citrus japonica</i> Thunb. car il est synonyme de <i>Fortunella japonica</i> , qui appartient au genre " <i>Fortunella</i> "
Caractère 6	niveau 1 sera libellé "aucune ou très peu"
Caractère 9	niveau 2 sera libellé "elliptique étroit"
Caractère 10	réaménager les niveaux comme suit : 1) obtus, 2) aigu, 3) acuminé
Caractère 18	- avoir les niveaux (3) faible, (5) moyen, (7) élevé - vérifier s'il faut ajouter (+) et une explication de la manière dont le poids est mesuré <i>Expert principal : accepté et il a fourni une explication</i>
Caractère 20	vérifier s'il doit être indiqué comme PQ <i>Expert principal : oui, c'est PQ</i>
Caractère 21	niveaux 1 et 5, ajouter "très" <i>Expert principal : Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'ajouter "très". Je suppose que l'EDC pense que les niveaux 1 à 5 sont logiquement très mince, mince, moyen, épais et très épais mais il relève du phénotype des variétés que les niveaux 1 à 5 sont épais, épais à moyen, moyen, moyen à épais et épais. J'aimerais conserver le niveau original car nombreux sont les caractères qui ont les niveaux 1 à 5.</i>
Caractère 26	vérifier si le niveau 1 doit être libellé "nul ou petit" <i>Expert principal : accepté</i>
8.1	supprimer le mot "Toutes" au début de toutes les explications
Ad. 9	fournir une illustration sous forme de grille (voir TGP/14/1) <i>illustration fournie par l'expert principal</i>
Ad. 10	améliorer les photographies pour les niveaux 1 et 3 <i>photographies fournies par l'expert principal</i>
Ad. 11	améliorer les photographies : aucune différence entre les niveaux 2 et 3 <i>photographies fournies par l'expert principal</i>
Ad. 14	ajouter une explication de ce que signifie la "partie la plus large" <i>explication fournie par l'expert principal</i>
Ad. 19	- supprimer "rapport diamètre/hauteur" au sommet de la grille - remplacer "moyen" par "comprimé" - inverser l'ordre des illustrations selon le document TGP/14 ("comprimé" à "allongé") <i>fait par l'expert principal</i>
Ad. 22	lire "Le goût sucré est considéré comme le total des solides solubles mesuré à l'aide d'un réfractomètre". <i>Expert principal : accepté et il a proposé la même modification pour l'ad. 24</i>
Ad. 27	lire "L'embryonie doit être déterminée après avoir enlevé le tégument".
Ad. 29	"prêts pour consommation" devrait être remplacé par une description objective de la maturité <i>Expert principal : Il est difficile de décrire la maturité au moyen d'une description objective comme la couleur de l'épiderme par exemple. Lorsque les fruits deviennent la couleur complète de la variété, ils sont parfois trop mûrs. Dans l'essai DHS, un expert évalue les caractères de telle sorte que "prêts pour consommation" est une description suffisante.</i>
TQ 6	utiliser les niveaux du caractère 20







Hebe (<i>Hebe</i> Comm. ex Juss)	TG/HEBE(proj.5)
-----------------------------------	-----------------

a) Le tableau ci-après contient les observations formulées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 9 et 10 janvier 2013 ainsi que les réponses fournies par l'expert principal, M. Chris Barnaby (Nouvelle-Zélande) :

Caractère 1	le niveau 3 sera libellé "modérément étalé" et le niveau 4 "fortement étalé" <i>Expert principal : Le remplacement du niveau horizontal 4 par fortement étalé réduit l'information. Horizontal a été choisi pour représenter la forme de croissance spécifique, étalée à décombante. Les variétés qui correspondent à ce niveau s'étalent fortement mais manquent également de hauteur. L'étalement ne communique pas clairement la très petite hauteur et la direction horizontale.</i>
Caractère 4	- placer QN et b) une ligne au-dessus - supprimer l'espace avant les deux points dans la version anglaise
Caractère 11, 12	vérifier si le caractère 11 est réellement QL; dans la négative, le combiner avec le caractère 12 <i>Expert principal : Il y a une base génétique et elle est qualitative.</i>
Caractère 12	supprimer MG <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 16	indiquer comme rapport, ajouter (+) et fournir une illustration <i>Expert principal : Les niveaux ont significatifs et devraient être conservés. Ad. combiné pour les caractères 16 et 17</i>
8.1	supprimer le mot "Toutes", c'est-à-dire "Sauf indication contraire, toutes" au début de toutes les explications
8.1.a)	supprimer "plus tard pendant le cycle de végétation" <i>Expert principal : accepté</i>
Ad. 10	vérifier s'il faut lire "Le sinus est situé dans le bourgeon de la feuille, un écart entre les bases de deux feuilles d'une paire. On peut le voir à l'œil nu pour quelques variétés mais il doit être observé avec une loupe pour d'autres variétés" et supprimer le reste du texte. <i>Expert principal : accepte le nouveau libellé de la première partie mais n'est pas d'accord avec la suppression du reste du texte qui donne des précisions et que le sous-groupe a jugé utile.</i>
Ad. 17	fournir une illustration sous la forme d'une grille (voir le document TGP/14/1) <i>Ad. combiné pour les caractères 16 et 17 fourni par l'expert principal</i>

Ad. 16 : Limbe : rapport longueur/largeur

Ad. 17 : Limbe : forme

		← partie la plus large →	
		(en dessous du milieu)	(au-dessus du milieu)
arrondi → légèrement allongé rapport longueur/largeur → fortement allongé			
	1 lancéolé	4 oblong	5 oblancéolé
			
	2 ovale		
			
		3 elliptique	6 obovale

Ad. 23	fournir une photographie pour le niveau 6 <i>photographie fournie par l'expert principal</i>
Ad. 35	l'explication lira "Les observations sont faites lorsque la moitié aux deux tiers de toutes les fleurs sur une seule inflorescence sont ouvertes comparant les plus jeunes fleurs aux plus vieilles en inflorescence". <i>nouveau libellé fourni par l'expert principal</i>
Ad. 40	supprimer "présentes" <i>Expert principal : accepté</i>

b) Modifications proposées par le TC-EDC en mars 2013, qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen soumis au TC :

Caractère 16	avoir les niveaux 1) très petit à très grand 9)
Ad. 16,17	ajouter la grille fournie par l'expert principal (voir ci-dessus), qui doit être actualisée selon le document TGP/14 avec les niveaux 1) très petit à 9) très grand

Lobélie (<i>Lobelia erinus</i> L.)	TG/LOBEL(proj.4)
-------------------------------------	------------------

a) Le tableau ci-après contient les observations formulées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 9 et 10 janvier 2013. Sauf indication contraire, toutes ces observations figurent déjà dans le projet des principes directeurs d'examen (document TG/LOBEL(proj.4)) soumis au TC :

1.	- écrire le mot "Hybrids" en lettres minuscules dans la version anglaise - conserver les noms ensemble sur une seule ligne
3.3.1	ajouter la première phrase du chapitre 8.1 "Les caractères doivent être examinés à l'époque de pleine floraison".
5.3.c)	préciser le groupe 3 des couleurs "bleu-violet" (2) étant bleu clair, (3) est-il correct?) : Gr. 3 sera libellé "bleu moyen/foncé à violet"? <i>Expert principal : Gr. 3 sera libellé "bleu moyen/foncé à violet"</i>
Caractère 12	vérifier si le niveau 3 doit être libellé "elliptique large" (voir l'image ad. 12) <i>Expert principal : L'image pour "circulaire" dans l'ad. 12 a été prise du document TGP/14 et elle a été approuvée par le sous-groupe. Il n'est pas nécessaire de la changer.</i>
Caractère 17, 18	- Souligner la phrase "Variétés à type de fleur double seulement :" - supprimer "for" dans la version anglaise
Caractère 21	ajouter (+) avec l'explication de la couleur principale du document TGP/14 <i>Expert principal : supprimer le mot "principale". Après réflexion, je me suis rendu compte qu'il n'y a jamais qu'une seule couleur présente. Si le mot "principale" était supprimé, cela éviterait de devoir donner une explication.</i>
Caractères 29, 30	vérifier s'il faut les combiner (Le caractère 29 peut ne pas être QL?) – ajouter le niveau 1 "aucune" pour le caractère 30 <i>Expert principal : le caractère 29 est QL. D'accord pour ajouter le niveau 1 "aucune" pour le caractère 30</i>
8.1.a)	lire "Les caractères du rameau doivent être observés sur son tiers médian".
8.1.c)	supprimer "Toutes"
8.1.d)	à préciser <i>Expert principal : le libellé sera ainsi modifié "Les observations doivent être faites sur des variétés à types de fleur unique seulement".</i>
Ad. 14	supprimer ou conserver uniquement les niveaux 1 et 4 <i>Expert principal : enlever les niveaux 2 et 3</i>
Ad. 16	fournir une explication du nombre de lobes/pétales <i>Expert principal : ajouter (5 lobes seulement) sous le niveau 1 et (plus de 5 lobes) sous le niveau 2</i>
Ad. 19	améliorer (flèche avec un coude) <i>amélioration fournie par l'expert principal</i>
Ad. 28	l'explication pour lire "Niveau 2 (allongée et arrondie) signifie que des fleurs avec une zone blanche allongée on le labelle inférieur et des fleurs avec une zone blanche arrondie sur le labelle inférieur sont présentes sur la même plante".
Ad. 29	- niveau "présentes" aura la note 9 - transférer la flèche de la photo 1 du niveau "présentes" au mot "présentes"
Ad. 32	- niveaux du caractère 32 doivent être modifiés pour refléter l'ad. 32 ou l'ad. 32 doit être amélioré, voir par exemple la deuxième photographie de l'ad. 27 - ajouter une explication des lobes qui se chevauchent <i>Expert principal : changer d'image pour le niveau 1 dans l'ad. 32 à la 2^e image du niveau 1 de l'ad. 27 et ajouter une explication à l'ad. 32</i>
TQ 1	supprimer tous les encadrés de noms communs

b) Modifications proposées par le TC-EDC en mars 2013, qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen soumis au TC :

Caractères 6, 13	vérifier la cohérence des notes (le caractère 6 doit-il avoir les notes 1, 2, 3?)
Caractère 18, 31	vérifier s'il faut ajouter une explication de la couleur principale selon le document TGP/14 (comme pour le caractère 21)

Lomandra (<i>Lomandra</i> Labill.)	TG/LOMAN(proj.5)
-------------------------------------	------------------

Le tableau ci-après contient les observations formulées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 9 et 10 janvier 2013. Sauf indication contraire, toutes ces observations figurent déjà dans le projet des principes directeurs d'examen (document TG/LOMAN(proj.5)) soumis au TC :

Caractère 11 etc.	remplacer le terme "face adaxiale" par "face supérieure" et ajouter une explication <i>Expert principal : accepté et il a fourni une explication qu'il faut ajouter à 8.1 c)</i>
Caractère 19	ajouter une explication de ce qui doit être observé <i>explication fournie par l'expert principal</i>
8.1.a)	lire "L'évaluation des caractères de la plante doit être effectuée ers la fin de la croissance végétative active".
8.1.b), d)	supprimer le mot "Toutes" au début des explications
Ad. 4	améliorer la photographie pour le niveau 2 ou utiliser des dessins <i>fournis par l'expert principal</i>
Ad. 12, 13	relibeller selon le projet du document TGP/14

Pivoine arbustive (<i>Paeonia</i> Sect. Moutan)	TG/PAEON(proj.8)
--	------------------

Modifications du document TG/PAEON(proj.7) proposées par le Comité de rédaction élargi les 9 et 10 janvier 2013 et liste des réponses données par l'expert principal, Mme Yuan Tao (Chine), sur la base d'une réunion électronique du sous-groupe, qui doivent encore être incorporées dans les principes directeurs d'examen pour la pivoine arbustive :

Généralités	corriger l'orthographe du nom commun qui doit être ainsi libellé "Tree Peony" dans la version anglaise <i>Expert principal : accepté</i>
1.	supprimer la mention de synonymes <i>Expert principal : seul Paeonia moutan Sims est un synonyme. D'accord pour supprimer.</i>
2.2	supprimer "au moins" <i>Expert principal : accepté</i>
Tableau des caractères	- réaménager l'ordre des caractères comme suit : 1, 8, 5, 6, 9, 2, 7, 11 to 20, 10, 21, 3, 25, 24, 23, 26, 27, 28, 38, 37, 32, 33 to 36, 29, 39, 30, 31, 40 à 49, 22, 4, 50, 51
Caractère 3	- vérifier s'il faut supprimer (+) ou fournir une illustration - avoir les niveaux (1) dressé, (2) horizontal, (3) retombant <i>Expert principal : illustration fournie comme dans le projet 4 et il a accepté d'utiliser les niveaux (1) dressé, (2) horizontal, (3) retombant.</i>



1
vers le haut



2
perpendiculaire



3
vers le bas

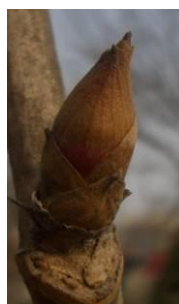
Caractère 5, Ad. 5	- vérifier s'il faut avoir les notes 1, 2, 3 - le niveau 7 sera libellé "ovale large" - indiquer comme QN <i>L'expert principal a fourni un caractère et un additif comme suit :</i>
-----------------------	---

5. (+)	VG Mixed bud : shape in lateral view	Bourgeon mixte : forme en vue latérale	Gemischte Knospe : Form in Seitenansicht	Yema mixta : forma en perspectiva lateral		
QN	(a) narrow ovate	ovale étroit	schmal eiförmig	oval estrecha	Qing Long Wo MO Chi, Rou Fu Rong	1
	medium ovate	ovale moyen	mittel eiförmig	oval media	LuoYang Hong	3
	broad ovate	ovale large	breit eiförmig	oval ancha	Cai Xia, Cong zhong xiao	5

Ad. 5 : Bourgeon mixte : forme en vue latérale



1
ovale étroit



3
ovale moyen

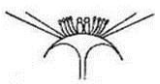
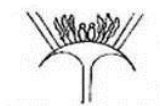
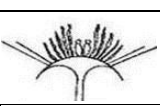
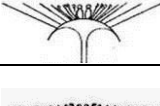


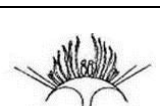





5
ovale large



Caractère 8	ajouter des tirets dans la version anglaise ("One-year-old-branch") <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 11	Étant donné qu'il fait partie de la plante et qu'il n'est pas la plante entière, le niveau 1 sera libellé "dressé" et le niveau 2 "demi-dressé" <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 13	supprimer
Caractère 17	supprimer "très" (niveau 1) <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 19	le niveau 2 sera libellé "ovales étroites", le niveau 3 "elliptiques étroites", le niveau 4 "elliptiques larges" <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 21	le niveau 4 sera libellé "aplatis" <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 22	supprimer "présence de" <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 23, Ad. 23	- Ad. 23 nécessite un code avec des organes pour expliquer clairement les différences entre niveaux - fournir un tableau pour décrire chaque type de fleurs avec le nombre de verticilles, d'étamines pétales et de pistils pétales, le nombre de fleurs combinées et l'illustration pour chaque type de fleur. <i>Expert principal : L'ordre de présentation des types de fleur doit aller de la forme la moins complexe à la plus complexe : unique, étamine dorée, anémone, lotus, chrysanthème, rose, cercle dorée, couronne, circulaire et prolifération. Les deux formes de prolifération doivent être combinées (voir ci-dessous). Le diagramme devrait être remplacé par le tableau avec les illustrations fournies (voir ci-dessous).</i>

23. (*) (+)	VG	Flower : form	Fleur : forme	Blüte : Form	Flor : forma		
PQ	(c)	single form	en forme unique	einfache Form	forma simple	Shu Sheng Peng Mo	1
		golden stamen form	en forme d'étamine dorée	goldene Staubblattform	forma de estambre dorado	Yao Huang	2
		anemone form	en forme d'anémone	Anemonenform	forma de anémone	Yin Si Guan Ding	3
		lotus form	en forme de lotus	Lotusform	forma de loto	Yu Ban Bai	4
		chrysanthemum form	en forme de chrysanthème	Chrysanthemenform	forma de crisantemo	Cong Zhong Xiao, Ru Hua Si Yu	5
		rose form	en forme de rose	Rosenform	forma de rosa	Luo Yang Hong	6
		golden circle form	en forme de cercle doré	goldene Kreisform	forma de círculo dorado	Fen Mian Tao Hua	7
		crown form	en forme de couronne	Kronenform	forma de corona	Shou An Hong	8
		globular form	en forme circulaire	Kugelform	forma globular	Fen Yu Qiu	9
		proliferate form	en forme de prolifération	gefüllte Form	en forma de floración	Jun Yan Hong, Xian Tao	10

Ad. 23 : Fleur : forme

Type de fleur	Note	Nombre de verticilles	Étamines pétaloïdes	Pistils pétaloïdes	Illustration
En forme unique	1	1~3	Aucune	Aucun	
En forme d'étamine dorée	2	2~3	Aucune mais les étamines sont très claires et grandes au centre, anthères plus larges et filaments plats.	Aucun	
En forme d'anémone	3	2~3	Presque toutes, visiblement plus petites que les pétales normaux	Aucun ou nombre réduit	
En forme de lotus	4	4~5	Aucune	Aucun	
En forme de chrysanthème	5	6, pétales progressivement plus petits vers le centre	Un petit nombre, au centre de la fleur	Aucun	
En forme de rose	6	Plus de 6, pétales devenant plus petits de l'extérieur vers le centre de la fleur	Un petit nombre, de nombreuses étamines ont disparu.	Aucun ou un petit nombre ou un nombre réduit	
En forme de cercle doré	7	2~3 couches	Un grand nombre, une étamine normale reste sous la forme d'un cercle jaune situé entre les pétales intérieurs et extérieurs.	Aucun ou un petit nombre ou un nombre réduit	
En forme de couronne	8	1~3	Un grand nombre et complètement pétaloïdes, plus grandes de l'extérieur vers l'intérieur, mélangées à quelques étamines incomplètement pétaloïdes. Centre de la fleur élevé, en forme de couronne.	Un petit nombre, réduit ou disparu	

En forme circulaire	9	1~3	Toutes, et complètement pétaloïdes, similaires aux pétales normaux. En forme de balle	Tous, réduits ou disparus	
En forme de prolifération	10	1~3/4/5/6	Aucune, nombreuses ou toutes	Aucun, nombreux, complètement pétaloïdes, ou disparus	





Caractère 25, Ad. 25	<p>- Le caractère lira "Variétés avec forme de fleur : en forme de couronne, en forme circulaire ou en forme de prolifération : Fleur : hauteur des étamines pétaloïdes (par rapport aux pétales)" et supprimer le niveau "absent"</p> <p><u>Ad. 25 : Fleur : hauteur</u></p>  <p style="text-align: center;">Hauteur de la fleur</p>				
Caractère 28, Ad. 28	<p>- les niveaux du caractère 28 liront : "en bandes", "en blocs", "au centre", "en anneau", "au bord".</p> <p>Ad. 28 utilisera une meilleure illustration pour le niveau (2) "bandes"</p>  <p>et aura les explications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> en bandes (La couleur secondaire est liée aux étamines pétaloïdes. Des bandes sont présentes de la base au sommet) en blocs au centre en anneau (sur la plupart des verticilles sauf les verticilles extérieurs, donnant une impression circulaire) au bord 				
Caractères 31	lire : " <u>Seulement variétés avec étamine pétaloïde</u> : Étamine pétaloïde : type"				
Caractère 31	lire : " <u>Seulement variétés avec étamines pétaloïdes</u> : Fleur : netteté des anthères"				
Caractère 32	lire "Pétale : tache", voir 8.1 d) <i>Expert principal : accepté</i>				
Caractère 33	- lire "Petal : length of blotch" dans la version anglaise - niveaux "very short" à "very long" dans la version anglaise <i>Expert principal : accepté</i>				
Caractères 33, 34	Pourquoi les variétés indiquées à titre d'exemple sont-elles complètement différentes? <i>Expert principal : propose de changer les variétés indiquées à titre d'exemple (voir ci-dessous)</i>				

33. (*) (+)	VG	Petal : length of blotch	Pétale : taille de la tache	Blütenblatt : Größe des Flecks	Pétalo : tamaño de la mancha		
QN	(d)	very short	très petite	sehr klein	muy pequeña	Hu Hong	1
		short	petite	klein	pequeña	Luo Yang Hong	2
		medium	moyenne	mittel	media	Cong Zhong Xiao	3
		long	grande	groß	grande	Shu Sheng Peng Mo	4
		very long	très grande	sehr groß	muy grande	Zhong Ban Bai	5
34. (*) (+)	VG	Petal : width of blotch	Pétale : largeur de la tache	Blütenblatt : Breite des Flecks	Pétalo : anchura de la mancha		
PQ	(d)	very narrow	très étroite	sehr schmal	muy estrecha	Chi Tang Xiao Yue	1
		narrow	étroite	schmal	estrecha	LanHai Bi Bo	2
		medium	moyenne	mittel	media	Cong ZhongXiao	3
		broad	large	breit	ancha	Shu Sheng Peng Mo	4
		very broad	très large	sehr breit	muy ancha	Zhong Ban Bai	5

Caractère 37	ajouter "très" au niveau 5 <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 38	vérifier s'il faut avoir les niveaux (1) elliptique, (2) circulaire, (3) aplati <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 39	ajouter (+) avec l'explication de la couleur principale (du document TGP/14) ou supprimer "principale" <i>Expert principal : supprimer "principale"</i>
Caractère 42	avoir les notes 1 à 3 <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 44	- lire "État charnu du disque" avec les niveaux (1) faible, (2) moyen, (3) fort - ajouter (+) et réinsérer l'ad. du proj.4 (ad. 46) <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 50	supprimer (ne se prête pas à un examen DHS) <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 51	lire "Floraison : époque de début de floraison" <i>Expert principal : accepté</i>
8.1.a)	supprimer la 2 ^e phrase <i>Expert principal : accepté</i>
8.1.b)	supprimer "toutes" <i>Expert principal : accepté</i>
8.1.c)	- lire "Les observations sur la fleur, le pétale, l'étamine et le pistil doivent être effectuées sur la fleur terminale d'une branche florifère principale. Les observations sur le pétale doivent être effectuées lorsque la fleur est complètement ouverte. Les observations sur la forme de la fleur doivent être effectuées sur les fleurs qui ont la forme la plus complexe". - la phrase supprimée doit être transférée à l'ad. 21 <i>Expert principal : accepté</i>
8.1.d)	lire "Les observations sur la tache doivent être effectuées sur les premier et deuxième verticilles internes du pétale lorsque la fleur est complètement ouverte. La tache est une tache de forme et de taille irrégulières à la base de la face intérieure du pétale". <i>Expert principal : accepté</i>
Ad. 9	supprimer <i>Expert principal : accepté</i>
Ad. 19	supprimer "Indiquer la forme et la position du limbe de la foliole observé". La première photo devrait être remplacée par l'explication suivante : "La forme extérieure de la foliole doit être observée". <i>Expert principal : accepté</i>

Ad. 20	<p>vérifier si (7) présent serait correct pour (9). <i>Expert principal : peut-être. Si (9) est observé avec soin, on ne peut pas voir de pétiole. Nous appelons ce genre de situation complètement scindée. C'est une partie d'une feuille au lieu d'une foliole distincte. Ajouter l'explication suivante : Le sinus est un point dans la foliole. Il peut s'étendre à la nervure médiane, créant ainsi un lobe. Pour éviter toute confusion : une foliole a une pétiole alors qu'un lobe n'en a pas.</i></p> <p>- avoir un ad. 19, 20 conjoint composé du tableau outre l'ad. 19 actuel - avoir en plus des ad. 19 et ad. 20 distincts avec les grilles respectives du TG actuel <i>Expert principal : accepté</i></p>
Ad. 21	<p>- ajouter l'explication de 8.1 c) "Les observations sur la forme du bourgeon floral doivent être effectuées lorsque le bourgeon est bien développé mais avant qu'il commence à montrer la couleur". - fournir une illustration sous la forme de grille (voir TGP/14/1) <i>Expert principal : ajouter la grille telle qu'elle est présentée dans le document TWO/45/34</i></p>

Ad. 21 : Bourgeon floral : forme en vue latérale

		← partie la plus large →	
		(en dessous du milieu)	(au-dessus du milieu)
largeur (rapport longueur/largeur)	↑ étroit (élevé)	 1 ovale étroit	
	→	 2 ovale large	 3 circulaire
	↓ large (bas)		 4 aplatis

Ad. 26, 27	lire selon le projet de TGP/14 <i>Expert principal : accepte d'utiliser les définitions des couleurs selon le TGP/14</i>
Ad. 33	- supprimer l'illustration et la phrase - lire "très courte (1) moins de 1/8 de la longueur du pétale courte (2) 1/8 à 1/4 de la longueur du pétale moyenne (3) 1/4 à 3/8 de la longueur du pétale longue (4) 3/8 à 1/2 de la longueur du pétale très longue (5) plus de la moitié de la longueur du pétale" <i>Expert principal : accepté</i>
Ad. 38	fournir une illustration sous de grille (voir TGP/14) <i>Expert principal : nous avons fourni une grille dans le proj.6 (ad. 38) pour ensuite être invités à l'enlever. Nous acceptons de la remettre. Dans la colonne du centre, de haut en bas, il faut lire les niveaux (1) elliptique, (2) circulaire, (3) aplatie au lieu des suivants (voir ci-dessous)</i>

Ad. 38 : Pétale : forme (à l'exclusion du pétaloïde)



1
aplatie



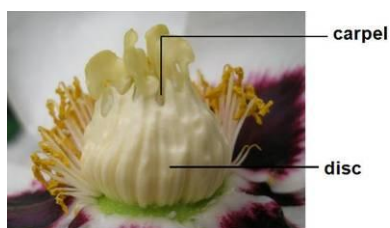
2
circulaire



3
elliptique

Ad. 42	remplacer les photos par des dessins <i>Expert principal : ajouter des flèches pour montrer le carpelle et le disque sur chaque illustration; avoir une illustration pour chaque niveau; supprimer les deux premières illustrations de l'exemple.</i>
--------	--

Ad. 42 : Pistil : ouverture du disque



1
fermé



3
en partie ouvert



5
complètement ouvert

Ad. 51	lire "La floraison commence lorsque 10% de tous les bourgeons floraux se sont ouverts pendant la première période de floraison". <i>Expert principal : accepté</i>
--------	---

Grenadier (<i>Punica granatum</i> L.)	TG/PGRAN(proj.5)
--	------------------

a) Le tableau ci-après contient les observations formulées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 9 et 10 janvier 2013. Sauf indication contraire, toutes ces observations figurent déjà dans le projet des principes directeurs d'examen (document TG/PGRAN(proj.5)) soumis au TC :

Page de couverture	supprimer les noms communs allemands "Granatapfelbaum" et "Granatapfelstrauch"
3.1.2	transférer au chapitre 3.3
4.1.4	vérifier avec l'expert principal : "Toutes les observations sont effectuées sur les 5 plantes de l'essai". La référence à 2 parties de plantes de chacune des 5 plantes n'est pas claire (voir 8.1.e)). À quels caractères cette recommandation se réfère-t-elle? <i>Expert principal : Nous conservons le présent texte comme condition générale de l'observation de parties de plantes. Il en est de même pour d'autres TG. En conséquence, 8.1.e) sera modifié.</i>
5.3	vérifier l'harmonisation entre les caractères de groupement et TQ 5 <i>Expert principal : accepte de conserver dans TQ 5 uniquement les caractères de groupement et de supprimer les caractères 1, 12, 18 et 39 de TQ 5</i>
6.5	parenthèses à corriger g)
Caractère 4	- lire "Plante : nombre de rameaux d'un an finissant en épines" - vérifier s'il faut remplacer b) par a) - le niveau 1 sera libellé "aucun ou très petit" <i>Expert principal : accepté avec toutes les modifications proposées</i>
Caractère 5	vérifier s'il faut ajouter une note comme explication (voir 8.1) <i>Expert principal : ajouter (+) et une explication dans le chapitre 8.2</i>
Caractères 8, 15 et 24	présenter le caractère comme une forme avec des niveaux tels que "très comprimé" à "très allongé" ou comme "rapport longueur/largeur" avec des niveaux tels que "très faible" à "très élevé" <i>Expert principal : présenter des caractères tels que rapport longueur/largeur</i>
Caractère 20	le niveau 1 doit être ainsi libellé "lisse" <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 23	- vérifier l'échelle <i>Expert principal : avoir les notes 3, 5, 7</i>
Caractères 25, 29	vérifier si l'ordre de caractères doit être modifié car 25 et 29 sont tous les deux observés sur le fruit en section transversale <i>Expert principal : placer le caractère 25 avant le caractère 29</i>
Caractères 27, 28	vérifier s'il faut supprimer (f) <i>Expert principal : remplacer (f) par (e)</i>
Caractères 39, 40	vérifier si VG est approprié <i>Expert principal : VG/MG est approprié</i>
8.1	supprimer le mot "Toutes" au début de toutes les explications
8.1.b)	vérifier si b) s'applique uniquement au caractère 4; si tel est le cas, il devrait devenir ad. 4 <i>Expert principal : transférer à Ad. 4</i>
8.1.c)	lire "...nodes with a low number of leaves." dans la version anglaise
8.1.d)	ajouter une définition du début de pleine floraison <i>fournie par l'expert principal</i>
8.1.e)	L'échantillonnage n'est pas clair, voir 4.1.4. <i>explication modifiée fournie par l'expert principal</i>
8.1.f)	supprimer et ajouter à l'ad. 29 <i>Expert principal : accepté</i>
8.1	Il pourrait s'avérer utile de dire quelque part que les caractères 22 à 39 doivent être observés à l'époque de maturité pour la consommation. Cette référence n'est faite que dans e). <i>Expert principal : la note e) figure déjà dans les caractères 22 à 32. Les caractères 33 à 38 portent sur des semences avec la note g). Il serait approprié d'ajouter dans 8.1.g) le texte suivant : "sur des fruits à pleine maturité pour la consommation"</i>
8.1.g)	vérifier à quel stade elles doivent être effectuées <i>explication modifiée fournie par l'expert principal (voir l'observation sur 8.1)</i>

Ad. 2	utiliser les dessins habituels plutôt que des photos; la différence entre les niveaux 3 et 5 n'est pas claire. <i>Expert principal : utiliser les dessins correspondants du document TGP/14</i>
Ad. 8, 15, 24	voir la remarque sur le caractère 15 <i>Expert principal : modifiés en fonction des changements apportés aux caractères 8, 15, 24</i>
Ad. 9	doit être amélioré; le niveau 5 doit être illustré sans la pointe <i>amélioration fournie par l'expert principal</i>
Ad. 13, 14, 18, 19, 22, 23, 26, 33, 34, 36, 37	indiquer ce à quoi font référence les flèches (longueur, largeur, ...) <i>Expert principal : accepté</i>
Ad. 18, 19	supprimer la phrase ou ajouter une autre phrase pour la largeur <i>Expert principal : supprimer la phrase</i>
Ad. 21	vérifier s'il faut supprimer la dernière partie "...et sur des fleurs complètement ouvertes" <i>Expert principal : accepté</i>
Ad. 27	l'explication doit être améliorée en fonction du document TGP/14 <i>Expert principal : supprimer l'ad. 27 car l'explication en fonction du document TGP/14 est suffisant. L'information que la couleur de fond est toujours jaune n'est pas une information pour la couleur du lavis.</i>
Ad. 29	supprimer la phrase en haut et ajouter des flèches <i>Expert principal : Nous préférons conserver la phrase comme une explication du caractère. L'extrémité des lobules des arilles est l'extrémité ou le début de l'épiderme. Une explication est donc souhaitable. Des flèches figurent déjà sur l'image.</i>
Ad. 30	- lire "...determined by using a refractometer ..." dans la version anglaise - supprimer la dernière phrase - suivre l'exemple de la pêche <i>nouveau libellé fourni par l'expert principal</i>

b) Modifications proposées par le TC-EDC en mars 2013, qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen soumis au TC :

Caractère 29	ajouter (d)
Ad. 29	supprimer la deuxième phrase

Ananas (<i>Ananas comosus</i> (L.) Merr.)	TG/PINEAP(proj.12)
--	--------------------

a) Le tableau ci-après contient les observations formulées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 9 et 10 janvier 2013. Sauf indication contraire, toutes ces observations figurent déjà dans le projet des principes directeurs d'examen (document TG/PINEAP(proj.12)) soumis au TC :

1.	ajouter "Dans le cas des variétés ornementales en particulier, il peut s'avérer nécessaire d'utiliser des caractères ou des niveaux d'expression additionnels qui viendront s'ajouter à ceux figurant dans le tableau des caractères afin d'examiner la distinction, l'homogénéité et la stabilité" (projet TGP/7).
3.3	ajouter que tous les caractères doivent être observés à l'époque de l'induction florale ou après <i>Expert principal : ajouter 3.3.3 avec le même libellé que le chapitre 8.1.a)</i>
4.2.2	indiquer un échantillon de 10 plantes. <i>Expert principal : accepté</i>
6.4	fournir un renvoi au chapitre 8.4 pour des synonymes <i>Expert principal : accepté</i>
Tableau des caractères	vérifier les échelles des caractères QN. <i>Expert principal : seule modification : le caractère 33 aura les notes 3, 5, 7</i>
Caractères 3, 4	- lire : " Feuille : ..." - ajouter (+) et expliquer quelle feuille doit être observée <i>Expert principal : il accepte et fournit un libellé pour les ad. 3, 4</i>
Caractère 7	- supprimer "densité de" - vérifier s'il faut ajouter une note <i>Expert principal : ajouter une note a)</i>

Caractères 10 à 13	supprimer la partie soulignée
Caractère 11	le niveau 4 sera ainsi libellé "le long de tout le bord" <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 12	lire "Feuille : couleur des épines" <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 13	lire "Feuille : taille des épines" <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 14	- lire "Inflorescence : taille de la bractée" - vérifier la note (voir 8.1) <i>Expert principal : ajouter une nouvelle note (b)</i>
Caractère 15	vérifier si c'est QL ou s'il faut lire "couleur pourpre du sommet" et adapter les niveaux en conséquence (bleu, bleu rouge, rouge) <i>Expert principal : Pour le CIRAD, il y a deux niveaux d'expression (violet bleu 98A et violet rouge 89A). Si nous ajoutons un niveau, nous n'avons pas des variétés indiquées à titre d'exemple pour "bleu rouge". Il est donc préférable de conserver deux niveaux (bleu et rouge) et de lire "Couleur pourpre du sommet"</i>
Caractère 19	supprimer (+)
Caractère 20	avoir les niveaux (1) basse, (2) moyenne, (3) haute <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 33	avoir les niveaux (1) petit, (2) moyen, (3) grand <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 34	le niveau 1 sera libellé "crème" <i>Expert principal : accepté</i>
8.1	- une reformulation complète est nécessaire compte tenu des informations fournies dans les chapitres 4.1.4 et 8.3. - la référence aux caractères n'est pas correcte - vérifier et éviter une répétition avec 8.3 - vérifier la cohérence de l'attribution des notes dans le tableau des caractères <i>nouveau libellé fourni par l'expert principal et approuvé par le TWF par correspondance</i>
8.2	- doit devenir 8.4 <i>Expert principal : accepté</i> - supprimer la référence à Bartholomew et la transférer au chapitre 9 <i>Expert principal : accepté</i> - vérifier si les synonymes sont corrects aux fins de l'UPOV <i>Expert principal : conserver tel quel, les dénominations variétales ne peuvent pas être modifiées (publication)</i>
Ad. 31	- la légende de la grille sera libellée "forme de la moitié apicale"
Ad. 37	vérifier le formatage des photographies; l'image pour le niveau 1 manque dans le pdf.
Ad. 37/ad. 38	transférer la phrase dans l'ad. 37 à l'ad. 38.
Ad. 43	lire "To be assessed with a penetrometer..." dans la version anglaise
8.3	- Il est nécessaire de préciser les étapes. 1-T est-il l'époque d'induction florale? - relibeller conformément à 8.1 <i>Expert principal : transférer au chapitre 8.1 et supprimer le chapitre 8.3</i>

b) Modifications proposées par le TC-EDC en mars 2013, qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen soumis au TC :

3.3.3	supprimer
Caractère 15	lire "Pétale : couleur du sommet" avec les niveaux "pourpre bleu" et "rouge pourpre"
8.1.d)	supprimer la dernière phrase (répétition de la 1 ^{re} phrase)
Ad. 3, 4	Lire "Measurements" au lieu de "Measures" dans la version anglaise
8.3	- ajouter un ouvrage de référence à l'en-tête "(Bartholomew et al., 2002)" - "Extra sweet" doit s'écrire avec une lettre "S" majuscule - supprimer les phrases en haut

Pleurote en coquille (<i>Pleurotus</i> (Fr.) Quel.)	TG/PLEUR(proj.5)
--	------------------

a) Le tableau ci-après contient les observations formulées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 9 et 10 janvier 2013. Sauf indication contraire, toutes ces observations figurent déjà dans le projet des principes directeurs d'examen (document TG/PLEUR(proj.5)) soumis au TC :

Page de couverture	vérifier les noms et ajouter * sur la première page de la version anglaise pour les autres noms communs <i>Expert principal : supprimer "Hiratake" et "Usuhiratake" et corriger l'orthographe d'"Enringi" qui sera libellé "Eringi"</i>
1.	conserver les noms sur une ligne
6.4	ajouter les informations du chapitre 8.1
6.5	indiquer (o), (e), (p) et se référer à 6.4
Tableau des caractères	mettre un espace avant (o), (e), (p) et pas en italique
Caractère 3	- vérifier si les formes sont réellement différentes ou si c'est la même forme avec des longueurs différentes <i>Expert principal : le stipe a des formes réellement différentes et est un caractère PQ clair.</i>
Caractère 7	avoir les niveaux (1) fortement convexe, (2) faiblement convexe, (3) concave
Caractère 11	remplacer "nul" par "aucun"
Caractère 12	vérifier si c'est QL et ajouter (+) avec une explication <i>L'expert principal a fourni des illustrations</i>
8.1	- transférer à 6.4
8.2	ajouter une note a) et attribuer dans le tableau des caractères <i>fournie par l'expert principal</i>
Ad. 1, 2, 4, 5, 10	- revoir les illustrations Types I à IV - lire "Exemple 1" à "Exemple 4" au lieu de "Types" <i>fourni par l'expert principal</i>
Ad. 11	- lire " <i>Pleurotus</i> spp." au lieu de "Pleurotus spp." - à éditer
TQ 1	supprimer les lignes de genre
TQ 6	utiliser les niveaux du tableau des caractères
TQ 7.6	vérifier pourquoi ce caractère ne figure pas dans le tableau des caractères/TQ 5 <i>Expert principal : supprimer 7.6</i>

b) Modifications proposées par le TC-EDC en mars 2013, qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen soumis au TC :

Page de couverture	les noms botaniques en espagnol ne sont pas en italique
Caractère 6	ajouter (a)
8.3	supprimer

Sésame (<i>Sesamum indicum</i> L.)	TG/SESAME(proj.10)
-------------------------------------	--------------------

a) Le tableau ci-après contient les observations formulées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 9 et 10 janvier 2013. Sauf indication contraire, toutes ces observations figurent déjà dans le projet des principes directeurs d'examen (document TG/SESAME(proj.10)) soumis au TC :

Caractère 6	supprimer (+)
Caractère 9	- lire "Limbe : rapport longueur/largeur" - avoir des niveaux allant de "faible" à "élevé" - vérifier le nombre de notes <i>Experts principaux : les notes sont correctes mais les variétés indiquées à titre d'exemple doivent être corrigées</i>
Caractère 12	supprimer <i>Experts principaux : accepté</i>
Caractère 15	vérifier la signification des caractères 15 et 18 et s'ils peuvent être combinés? <i>Experts principaux : conserver les caractères 15 et 18 tels quels</i>

Caractère 16	lire " <u>Tige</u> : nombre de fleurs par aisselle d'une feuille" <i>Experts principaux : lire "Tige florale : ..." (en tant que partie où se trouvent les fleurs et les nectaires)</i>
Caractères 16, 17	placer après le caractère 6 <i>Experts principaux : placer avant le caractère 15</i>
Caractère 17	lire : " <u>Tige</u> : nectaires" <i>Experts principaux : lire "Tige florale : ..." (en tant que partie où se trouvent les fleurs et les nectaires)</i>
Caractère 19	- lire "on inner side" dans la version anglaise - vérifier si le caractère 19 peut être supprimé - si le caractère ne doit pas être supprimé, ajouter une illustration de la corolle, de la face externe de la corolle et de la face interne de la lèvre inférieure (caractères 15, 18, 19) <i>Experts principaux : conserver le caractère 19, une nouvelle illustration a été fournie</i>
Caractère 28	- supprimer la note a) - supprimer VG
Caractère 29	supprimer la note c)
8.1.c)	lire "Les caractères portant sur la capsule et les semences doivent être observés à maturité" <i>Experts principaux : accepté</i>
Ad. 4	fournir une meilleure illustration (Il y a des capsules développées dans le nœud le plus bas, ce pour quoi le nœud indiqué ne peut pas être le premier nœud avec des fleurs) <i>Experts principaux : supprimer l'illustration et ne conserver que le texte</i>
Ad. 6	supprimer (voir la note c)) <i>Experts principaux : accepté</i>
Ad. 9	- supprimer le texte et modifier selon le caractère 9 (voir ci-dessus) <i>Experts principaux : accepté</i> - fournir de meilleures illustrations <i>Expert principal KR : aucune meilleure photo n'est disponible</i>
Ad. 18, 19	supprimer <i>Experts principaux : ils ont fourni une nouvelle illustration avec indication de la face externe de la corolle et de la face interne de la lèvre inférieure</i>
Ad. 21	ajouter une explication de "carpelle" (un carpelle contient deux semences) <i>L'expert principal KR a fourni une meilleure illustration</i>
Ad. 22, 23	préciser et améliorer l'illustration <i>Experts principaux : aucune modification n'est nécessaire</i>
Ad. 28, 29	le libellé doit être amélioré <i>fourni par les experts principaux</i>
9.	compléter la bibliographie <i>fournie par les experts principaux</i>

b) Modifications proposées par le TC-EDC en mars 2013, qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen soumis au TC :

Caractère 16	lire "Fleur : couleur principale de la corolle"
9.	réviser et compléter la bibliographie

Millet d'Italie (<i>Setaria italica</i> (L.) P. Beauv.)	TG/SETARIA(proj.8)
--	--------------------

a) Le tableau ci-après contient les observations formulées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 9 et 10 janvier 2013. Sauf indication contraire, toutes ces observations figurent déjà dans le projet des principes directeurs d'examen (document TG/SETARIA(proj.8)) soumis au TC :

Page de couverture	- vérifier si le millet d'Italie est le nom commun approprié (voir les noms communs extraits de GRIN) - vérifier si le TG couvre uniquement la sous-espèce italica <i>Expert principal : Il ne fait aucun doute que le millet d'Italie est le nom commun approprié et notre TG ne couvre que la sous-espèce italica. Bien qu'il y ait de nombreux noms comme le millet d'Italie et le millet d'Allemagne, c'est le millet d'Italie qui est le nom commun le plus populaire.</i>
Tableau des caractères	transférer les stades de croissance à la première ligne de chaque caractère
Caractère 1	indiquer comme QN
Caractère 4	le niveau 1 sera libellé "upright" et le niveau 2 "semi-upright" dans la version anglaise <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 5	lire "Plante : pigmentation anthocyanique de la collerette de la feuille"
Caractères 7, 10, 17	vérifier si c'est QL; dans la négative, avoir les notes absente ou faible (1), moyenne (2), forte (3) <i>Expert principal : oui, c'est QL</i>
Caractère 8	le niveau 3 sera libellé "légèrement retombant" et le niveau 4 "fortement retombant" <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 14	vérifier s'il est toujours présent; dans la négative, avoir les niveaux 1 "absente ou très faible" et 5 "très forte" <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 21	lire "Panicule : type" <i>Expert principal : accepté</i>
Ad. 2	supprimer <i>Expert principal : accepté</i>
Ad. 5	conserver uniquement la photo pour le niveau 3 et ajouter une flèche montrant la collerette de la feuille <i>Expert principal : accepté</i>
Ad. 8	lire "The observation should be made on leaves in the middle third of the stem." dans la version anglaise <i>Expert principal : accepté</i>
Ad. 11	lire "The observation should be made early in the morning, before the anthers split." dans la version anglaise <i>Expert principal : accepté</i>
Ad. 15, 18, 20, 22	- supprimer la phrase en haut et l'ajouter à l'encadré pour l'ad. 18 "à l'exception du pédoncule" <i>Expert principal : accepté</i>
8.3	vérifier l'orthographe <i>ce qu'a fait l'expert principal</i>
9.	vérifier s'il faut corriger l'orthographe de "catergery" dans le 1 ^{er} ouvrage de référence <i>Expert principal : corrigé</i>

b) Modifications proposées par le TC-EDC en mars 2013, qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen soumis au TC :

Caractères 21, 24	donner des précisions sur les ramifications principales et la structure des panicules <i>Expert principal : dans l'Ad. 21, note 7, le libellé sous "ramifiée" entre parenthèses doit lire "ramifications principales allongées"</i>
-------------------	--

Porte-greffe de tomate	TG/TOM_ROOT(proj.5)
------------------------	---------------------

a) Le tableau ci-après contient les observations formulées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 9 et 10 janvier 2013. Sauf indication contraire, toutes ces observations figurent déjà dans le projet des principes directeurs d'examen (document TG/TOM_ROOT(proj.5)) soumis au TC :

Tableau sur la page de couverture	- corriger les mots en italique - supprimer les noms botaniques en FR, DE, ES <i>Expert principal : accepté</i>
Autres noms communs	des lignes sont nécessaires entre les espèces; il est probable qu'aucun nom commun et synonyme ne doivent être énumérés (voir le chapitre 1) <i>Expert principal : accepté et il n'y a pas d'autres noms communs</i>
1.1	supprimer les synonymes <i>Expert principal : accepté</i>
1.2	à supprimer – si besoin est, ajouter une référence au document TG/44/11 sur la page de couverture sous "Documents connexes" <i>Expert principal : Je ne suis pas d'accord pour supprimer la remarque sous 1.2 car le nom des principes directeurs d'examen est porte-greffe de tomate et les experts DHS devraient être informés qu'il y a quelques porte-greffes de tomate qui appartiennent à d'autres espèces et devraient être traités sous TG/44/11. Je suis d'accord pour ajouter le document TG/44/11 sur la page de couverture en dessous de "Documents connexes"</i>
5.3	évaluer la compatibilité avec TQ 5 (caractères TQ inclus dans 5.3?) <i>Expert principal : ajouter le caractère 28 à TQ 5</i>
Caractère 11	- lire "Pédicelle : longueur" - vérifier si (b) doit être ajouté <i>Expert principal : oui, il faut ajouter (b)</i>
Caractères 11 à 19	revoir l'ordre des caractères (botanique ou chronologique, respecter l'ordre dans le TG/Tomate) <i>nouvel ordre fourni par l'expert principal</i>
Caractère 14	vérifier s'il faut l'indiquer comme QL <i>Expert principal : je préfère conserver comme QN</i>
Caractères 27.2, 27.3	indiquer comme QL
Caractère 29	vérifier si c'est réellement un caractère QL <i>Expert principal : demeure QL</i>
Caractère 32	supprimer le texte souligné dans le titre : <i>Oidium neolycopersici</i>
8.1	supprimer le mot "Toutes" au début de chaque explication
Ad. 2	lire "To be observed after fruit set on 5 nodes." dans la version anglaise
Ad. 4	lire "La longueur moyenne des entre-nœuds entre la 1 ^{re} et la 4 ^e grappes doit être évaluée". <i>Expert principal : accepté</i>
Ad. 11	la hauteur est indiquée – la longueur ne l'est pas (courber la flèche) <i>fournie par l'expert principal</i>
Ad. 13	- supprimer le texte car la référence au sommet n'est pas pertinente - to changer l'illustration du niveau 4 <i>Expert principal : pour rester conforme aux principes directeurs d'examen TG/44/11, la conserver telle quelle.</i>
Ad. 16	- lire "Le gène du collet vert risque de ne pas être clairement exprimé dans certaines conditions." et supprimer le reste de la phrase <i>Expert principal : accepté</i>
Ad. 21	supprimer la méthode et ajouter une explication sur l'autonécrose <i>explication fournie par l'expert principal</i>
Ad. 22	- 9.3 Supprimer, dans l'exemple "Anahu x Monalbo", les variétés de contrôle pour le niveau Moyennement résistant - Au niveau Hautement résistant, ajouter l'exemple "Anahu x Casaque Rouge" aux exemples déjà mentionnés Anahu et Anabel.

Ad. 22 à 32	- 9.2 : remplacer "Ne s'applique pas" par "1 répétition" - améliorer le libellé de 12 (vérifier si le caractère 29 est QL) <i>Expert principal : remplacer la première phrase de 12 ("Interprétation des données en termes de niveaux d'expression des caractères UPOV") par : "Interprétation des résultats d'examen par rapport aux variétés témoins". Pour ce qui est de QL dans le caractère 29, oui c'est QL.</i>
Ad. 24 à 32	9.1 : ajouter le mot "plantes" après le nombre de plantes
Ad. 23, 24, 25	ajouter ":" après points critiques de contrôle
Ad. 23	supprimer la note à la fin de l'ad.
9.	- corriger la 1 ^{re} référence : Caranta C; - présenter la référence à l'ISF dans son intégralité - la référence à Laterrot 1982 doit être supprimée
TQ 1	à présenter avec 3 options
TQ 4	compléter <i>fourni par l'expert principal</i>
TQ 6	utiliser des niveaux du tableau des caractères

b) Modifications proposées par le TC-EDC en mars 2013, qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen soumis au TC :

Page de couverture, 1.1, TQ 1	corriger l'orthographe du nom botanique : " <i>habrochaites</i> " au lieu de " <i>habroichaites</i> "
Caractère 11	placer après le caractère 15
Ad. 1	indiquer les notes et les niveaux pour illustrations
Ad. 3	vérifier s'il doit être supprimé
Ad. 17	améliorer le dessin pour le niveau 4

2. RÉVISIONS

Vesce commune (<i>Vicia sativa</i> L.)	TG/32/7(proj.5)
---	-----------------

Le tableau ci-après contient les observations formulées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 9 et 10 janvier 2013. Sauf indication contraire, toutes ces observations figurent déjà dans le projet des principes directeurs d'examen (document TG/32/7(proj.5)) soumis au TC :

4.2.3	supprimer le mot "plants" après "3 off-types" à la fin de la dernière phrase (dans la version anglaise uniquement)
Caractère 2	supprimer "the" (deux fois) (dans la version anglaise uniquement)
Caractère 4	supprimer "stade de croissance" car l'ad. est plus précis
Caractère 7	lire "Feuille : forme du sommet"
Caractère 17	le niveau 3 sera libellé "très irrégulier" et être indiqué comme QN
Caractères 19, 21	vérifier si les niveaux doivent être libellés comme suit (sur la base de dessins dans les ad. et conformément au document TGP/14) : 19. Graine : ornements bruns (1) absentes, (2) piquetées, (3) tachées, (4) piquetées et tachées 21. Graine : ornements bleu-noir (1) absentes, (2) piquetées, (3) tachées, (4) piquetées et tachées <i>Expert principal : accepté</i>
Ad. 8	les illustrations doivent être supprimées
Ad. 18	remplacer "éclipsées" par "obscurcies"
TQ 6	remplacer "diffuse seule" par "piquetée"

Glaïeul (<i>Gladiolus</i> L.)	TG/108/4(proj.8)
--------------------------------	------------------

a) Le tableau ci-après contient les observations formulées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 9 et 10 janvier 2013. Sauf indication contraire, toutes ces observations figurent déjà dans le projet des principes directeurs d'examen (document TG/108/4(proj.8)) soumis au TC :

2.2	supprimer "de type commercial"
Tableau des caractères	vérifier toutes les indications MG dans le tableau <i>Expert principal : remplacer toutes les indications VG/MG/MS par VG/MS</i>
Caractère 10	utiliser les termes botaniques pour le rendre plus clair <i>Expert principal : selon moi, il est impossible de le rendre plus clair avec les termes botaniques. Les termes que nous utilisons aujourd'hui sont courants pour les experts du glaïeul. Nous avons demandé aux experts un meilleur libellé mais ils affirment que c'est le libellé le plus clair.</i>
Caractère 11	indiquer comme QN
Caractère 17	transférer l'information entre parenthèses au chapitre 8 (se référer à des variétés à couleur secondaire plutôt qu'à des variétés multicolores) <i>fourni par l'expert principal</i>
Caractère 19	lire "aucune" au lieu de "absente"
Caractère 20, Ad. 20	vérifier s'il faut faire référence à des "raies radiales" plutôt qu'à des "bandes" <i>Expert principal : C'est plus une bande qu'une raie car il y a un très léger écart dans la ligne des taches. Une raie signifie que les taches sont en ligne droite mais, dans ce cas-ci, il peut y avoir un écart d'une ligne.</i>
Caractère 23	indiquer comme QN
Caractère 26	vérifier si c'est QL ou s'il faut supprimer et ajouter "absente (ou très courte)" au caractère 27 <i>Expert principal : D'après notre expert, elle est absente ou présente. C'est clairement QL. Il y a des caractères supplémentaires pour la raie. Notre conclusion est de laisser tel quel.</i>
Caractère 30	vérifier si c'est QL ou s'il faut combiner et ajouter le niveau "absente" au caractère 31 <i>Expert principal : c'est sans aucun doute. Il sera très difficile de combiner avec le caractère 31. Même chose que pour 26</i>
Caractère 31	indiquer QN au lieu de QL
Caractère 36	remplacer "strongly" par "very" dans la version anglaise
Caractère 42	- indiquer comme QN au lieu de PQ - supprimer le libellé de la partie soulignée
Caractère 43	ajouter (+) avec une explication de la couleur principale <i>explication fournie par l'expert principal</i>
Caractère 46	lire "Anthère : couleur du connectif"
Caractère 48	placer "(excluding base)" après l'explication <i>Explication fournie par l'expert principal</i>
Caractère 52	vérifier si VG est approprié <i>Expert principal : ce caractère est facile à observer visuellement. S'il y a une grande collection avec les variétés indiquées à titre d'exemple sur le terrain, l'observation peut être effectuée visuellement même si la collection n'est pas complète mais il y a une collection de variétés sur le terrain qui représentent le degré de maturité.</i>
8.	ajouter le chapitre 8.1 pour fournir une illustration du tépale extérieur, du tépale intérieur et du tépale intérieur médian <i>illustration fournie par l'expert principal</i>
8.1	devient le chapitre 8.2
Ad. 3	lire "Observations on leaf width should be made on the second to last leaf." dans la version anglaise
Ad. 6	le texte sera libellé "Longueur" uniquement
Ad. 8	préciser quand les observations doivent être effectuées <i>Expert principal : l'observation doit être effectuée sur toutes les fleurs qui sont totalement épanouies dans le même temps, y compris la première fleur.</i>
Ad. 15	ajouter une explication sur l'endroit où se trouve la partie la plus large <i>explication fournie par l'expert principal</i>
Ad. 16, 34, 35, 48	utiliser la note du chapitre 8.1 ou séparer et placer dans des parties pertinentes du chapitre 8 <i>Expert principal : créer des additifs distincts</i>

Ad. 42	indiquer la face interne et externe <i>illustration indiquant la face interne fournie par l'expert principal</i>
Ad. 46	lire "Le connectif est le tissu qui relie les deux parties de l'anthere".
Ad. 52	lire "L'époque de début de floraison est l'époque à laquelle la première fleur de 50% des plantes est totalement épanouie".

b) Modifications proposées par le TC-EDC en mars 2013, qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen soumis au TC :

Tableau des caractères	vérifier la méthode d'observation <i>corriger les indications pour la méthode d'observation fournies par l'expert principal</i>
Ad. 8	préciser quand les observations doivent être effectuées <i>Expert principal : ajouter le libellé suivant au chapitre 3.3 : "Les observations doivent être effectuées lorsque la première fleur se fane."</i>
Ad. 15	la phrase doit être ainsi libellée "La partie la plus large de la fleur doit être observée".

Chicorée (<i>Cichorium endivia</i> L.)	TG/118/5(proj.4)
---	------------------

a) Le tableau ci-après contient les observations formulées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 9 et 10 janvier 2013. Sauf indication contraire, toutes ces observations figurent déjà dans le projet des principes directeurs d'examen (document TG/118/5(proj.4)) soumis au TC :

Page de couverture	- les noms communs français doivent être ainsi libellés "chicorée frisée, chicorée scarole" - vérifier si le TG doit couvrir l'espèce toute entière <i>Expert principal : oui, le TG doit couvrir l'espèce toute entière</i>
2.3	supprimer "au moins"
5.3	lire "Firstly, the collection ..." dans la version anglaise
5.3	- le groupement fait référence à des sous-espèces qui ne sont pas couvertes par les principes directeurs d'examen <i>Expert principal : le TG doit couvrir l'espèce toute entière; voir l'observation sur la page de couverture</i> - le groupement doit reposer sur des caractères des principes directeurs d'examen et doit expliquer comment gérer les variétés qui appartiennent à un ou plusieurs groupes, voir, par exemple, courgette (TG/119/4 Corr., p. 5) - ajouter une explication que, en cas de doute sur le groupe auquel appartient une variété, elle doit être examinée dans tous les groupes pertinents <i>explication fournie par l'expert principal et approuvée par le TWV par correspondance (remarque du Bureau : TQ 7.1 a été modifié en conséquence)</i>
Caractère 2	le niveau 1 sera libellé "upright" et le niveau 2 "semi-upright" dans la version anglaise
Caractère 4	supprimer "à la surface"
Caractère 26	ajouter (+) avec une explication de l'époque à laquelle la maturité de récolte survient <i>explication fournie par l'expert principal</i>
Caractère 27	vérifier s'il doit être indiqué comme MG <i>Expert principal : oui, il doit être indiqué comme MG</i>
8.1	- transformer (voir l'observation sur le chapitre 5.3 ci-dessus) <i>Expert principal : reformuler le chapitre "Sous-types de croissance de la chicorée" et supprimer tout le texte pour ne conserver que les photos avec les noms des sous-types</i>
8.2	supprimer le mot "Toutes" au début des explications a) à c)
Ad. 7	supprimer
Ad. 8	supprimer
Ad. 13	supprimer la flèche du côté droit du dessin
Ad. 19	supprimer
Ad. 25	ajouter une note précisant que le code RHS des couleurs

b) Modifications proposées par le TC-EDC en mars 2013, qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen soumis au TC :

Caractère 18	avoir des niveaux "very low" à "very high" dans la version anglaise
--------------	---

Pastèque (<i>Citrullus lanatus</i> (Thunb.) Matsum. et Nakai)	TG/142/5(proj.5)
---	------------------

a) Le tableau ci-après contient les observations formulées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 9 et 10 janvier 2013. Sauf indication contraire, toutes ces observations figurent déjà dans le projet des principes directeurs d'examen (document TG/142/5(proj.5)) soumis au TC :

Page de couverture	ajouter le nom français "Melon d'eau" au tableau
Caractère 6	selon le document TGP/14, comme c'est un caractère à rapport longueur/largeur, il devrait avoir des niveaux (1) petit à (3) grand <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 8	corriger l'orthographe de la variété indiquée à titre d'exemple du niveau 7 qui sera libellé "Cadanz" <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 11	corriger l'orthographe de la variété indiquée à titre d'exemple du niveau 6 qui sera libellé "Panonnia" <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 12	corriger l'orthographe de la variété indiquée à titre d'exemple du niveau 4 qui sera libellé "All Sweet" <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 14	le niveau 5 sera libellé "aigu" <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 16	ajouter (+) avec une explication de la couleur de fond <i>fourni par l'expert principal</i>
Caractère 20	ajouter (+) avec une explication de la couleur principale des bandes <i>fourni par l'expert principal</i>
Caractère 21	corriger l'orthographe de la variété indiquée à titre d'exemple du niveau 4 qui sera libellée "À graine rouge à confire à chair verte" <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 25	- supprimer "degré de la" - les variétés indiquées à titre d'exemple du niveau 3 seront libellées "Asahi Miyako Hybrid, Bego" <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 27	corriger l'orthographe de la variété indiquée à titre d'exemple du niveau 5 qui sera libellée "Panonnia" <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 28	- corriger l'orthographe de la variété indiquée à titre d'exemple du niveau 1 qui sera libellée "SP 1" - les variétés indiquées à titre d'exemple du niveau 6 doivent être libellées "Asahi Miyako Hybrid, Sugar Baby, Topgun" <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 28	ajouter (+) avec une explication de la couleur principale de la chair <i>explication fournie par l'expert principal</i>
Caractère 31	corriger l'orthographe de la variété indiquée à titre d'exemple du niveau 3 qui sera libellée "Panonnia" <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 32	- avoir les niveaux (1) très petit à (5) très grand - ajouter (+) et fournir une illustration <i>Expert principal : il accepte et fournit une illustration</i>
Caractère 33, 34, 35	ajouter une explication de la couleur de fond et de la couleur du lavis (voir TGP/14) <i>fournie par l'expert principal</i>

Caractère 34	- vérifier si c'est QL; supprimer si ce ne l'est pas et ajouter "absente" au caractère 35 <i>Expert principal : le caractère 34 est QL (Référence à la bibliographie : Cucurbit Genetics Cooperative, 2007 : Gene List for Watermelon). Les gènes RR TT WW produisent des semences à taches noires. Si ces gènes ne sont pas présents de manière homogène, il n'y aura pas de taches noires.</i>
Caractère 38	corriger la numérotation des caractères en dessous du caractère 38 pour lire 38.1 au lieu de 39.1
Caractères 38, 39	ajouter QL à chaque caractère
8.1	- supprimer "Stade d'observation approprié" - supprimer le mot "Toutes", c'est-à-dire "Sauf indication contraire, toutes" au début de toutes les explications
8.1.c)	- conserver uniquement la première phrase - créer une note distincte pour la dernière phrase et expliquer que la couleur de fond est la couleur claire et que les stries sont définies par la couleur foncée <i>Expert principal : il accepte de conserver uniquement la première phrase mais de fournir une explication dans le chapitre 8.2</i>
8.1.b) et d)	le texte ne doit pas être souligné
Ad. 6	corriger la position des flèches <i>correction fournie par l'expert principal</i>
Ad. 8	illustrer uniquement les niveaux 3, 5, 7, supprimer 1 et 9 <i>Expert principal : il préférerait conserver 1 et 9 mais accepte</i>
Ad. 10	supprimer <i>Expert principal : accepté</i>
Ad. 12	améliorer (formes de pastèque au lieu de formes de la feuille) <i>amélioration fournie par l'expert principal</i>
Ad. 14	corriger la position des flèches comme dans le proj.3
Ad. 16	supprimer. Dans une future révision éventuelle, des photos prises dans les mêmes conditions peuvent être incluses <i>Expert principal : accepté</i>
Ad. 19	la différence entre la couleur de fond et les stries n'est pas claire; voir également les niveaux d'expression pour les caractères 16 et 20. <i>explication fournie par l'expert principal</i>
Ad. 20	- l'explication n'est pas claire : les caractères 16 et 20 ont des niveaux d'expression différents - ajouter une explication de la couleur principale <i>explication fournie par l'expert principal</i>
Ad. 21	remplacer la photo pour le niveau 5 (cibler l'aspect pertinent, une meilleure lumière) <i>fournie par l'expert principal</i>
Ad. 27	remplacer l'image pour le niveau 7 <i>image fournie par l'expert principal</i>
Ad. 29	supprimer <i>Expert principal : accepté</i>
Ad. 31	supprimer <i>Expert principal : accepté</i>
Ad. 33	améliorer la photo du niveau 6 <i>photo fournie par l'expert principal</i>
Ad. 35	les photos sont trop opaques, améliorer les illustrations <i>fournies par l'expert principal</i>
Ad. 36	améliorer la photo du niveau 3 <i>photo fournie par l'expert principal</i>
TQ 4	à compléter avec le schéma de sélection manquant <i>schéma fourni par l'expert principal</i>

b) Modifications proposées par le TC-EDC en mars 2013, qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen soumis au TC :

Caractère 14	le niveau 4 sera libellé "arrondie à aigue"
Caractère 32	ajouter une ou plusieurs méthode(s) d'observation, le type d'expression et une note du chapitre 8.1 si applicable

Pavot (<i>Papaver somniferum</i> L.)	TG/166/4(proj.4)
---------------------------------------	------------------

Le tableau ci-après contient les observations formulées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 9 et 10 janvier 2013. Sauf indication contraire, toutes ces observations figurent déjà dans le projet des principes directeurs d'examen (document TG/166/4(proj.4)) soumis au TC :

Page de couverture	ajouter le nom espagnol "Opio"
4.2.2	lire "Pour l'évaluation de l'homogénéité, il faut appliquer une norme de population de 2% et une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Pour l'échantillon de 200 plantes, le nombre maximal de plantes aberrantes toléré sera de 7". <i>Expert principal : accepté</i>
Caractères 1 à 5	lire "Feuille : ..." (voir l'explication a)) <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 5	lire "Feuille : profondeur des incisions du bord" <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 6	supprimer les niveaux 1 et 9 car il n'y a pas de variétés indiquées à titre d'exemple <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 7	vérifier si c'est QL <i>Expert principal : oui, c'est QL (question débattue à la quarante-sixième session du TWV)</i>
Caractère 9	le niveau 2 sera libellé "en anneau à la base" et le niveau 3 "en anneau à la base et sur le bourgeon" <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 11	- lire "Pétale : ornementation" - le niveau 2 sera libellé "tache" <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 12	lire "Pétale : couleur de l'ornementation" <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 13	lire "Pétale : extension de l'ornementation à partir de la base" et avoir les niveaux suivants : (1) en dessous de la partie la plus large, (2) jusqu'au point le plus large, (3) au-dessus de la partie la plus large <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 17	vérifier si c'est QL <i>Expert principal : oui, c'est QL (question débattue à la quarante-sixième session du TWV)</i>
Caractère 18	- lire "Capsule : forme en section longitudinale" - le niveau 2 sera libellé "cylindrique" - le niveau 5 sera libellé "ovale" (voir la photo Ad. 18) <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 24	à indiquer comme PQ au lieu de QL <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 25	lire "Disque stigmatique : nombre de carpelles" <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 26	lire "Disque stigmatique : sommet des carpelles" <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 28	supprimer (+) <i>Expert principal : conserver (+), supprimer (c) et 8.1 c) pour devenir ad. 28</i>

Caractères 29 à 32, Ad. 29 à 32	- vérifier si ces caractères sont nécessaires pour l'examen DHS Dans la négative, ils doivent être supprimés; dans l'affirmative, l'expert principal fournira des méthodologies complètes (avec échantillonnage) et des données pour démontrer la fiabilité de ces caractères. - vérifier s'ils doivent être indiqués comme MS et si 9 notes sont nécessaires <i>Expert principal : Ils sont nécessaires pour l'examen DHS. L'effet de l'année est important dans des conditions atmosphériques extrêmes mais les variétés conservent leur rang. Des données seront préparées pour la quarante-septième session du TWV. C'est QN/MG (comme dans TG/276/1 Chanvre)</i>
8.1	éditer/reformuler (supprimer les points virgules, ...) <i>L'expert principal a fourni un nouveau libellé et transféré c) à l'ad. 28</i>
Ad. 11	fournir un dessin pour le niveau 1 <i>dessin fourni par l'expert principal</i>
Ad. 13	indiquer la partie la plus large avec une ligne <i>fournie par l'expert principal</i>
Ad. 18	- à placer dans une grille (voir TGP/14/1) - supprimer l'image de gauche pour le niveau 4 - le niveau 5 sera libellé "ovale" et supprimer "image à droite" <i>fourni par l'expert principal</i>
Ad. 26	améliorer l'illustration (indiquer le sommet du carpelle) <i>fournie par l'expert principal</i>
Ad. 29 à 32	voir l'observation sur les caractères 29 à 32 <i>Expert principal : voir l'observation sur les caractères 29 à 32 et ajouter le texte fourni sur les échantillons (La méthodologie est conforme à Biomed. Chromatogr., 2001,15,45.; Biomed. Chromatogr., 2002,16,390.)</i>
TQ 4	à compléter <i>Expert principal : incorporer TQ 4 comme dans TG/166/4(proj.2) (La décision du TWV à sa quarante-sixième session a été de modifier la forme détaillée pour celui-ci)</i>

Ostéospermum	TG/176/5(proj.3)
--------------	------------------

a) Le tableau ci-après contient les observations formulées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 9 et 10 janvier 2013. Sauf indication contraire, toutes ces observations figurent déjà dans le projet des principes directeurs d'examen (document TG/176/5(proj.3)) soumis au TC :

5.3	vérifier s'il faut ajouter le caractère 5 (TQ 5) <i>Expert principal : non, il ne faut pas ajouter le caractère 5</i>
Caractère 21	selon le document TGP/14, comme c'est un rapport longueur/largeur, il devrait avoir des niveaux (1) très petit à (5) très grand <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 24	lire "Fleur ligulée : proportion avec bord enroulé" <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 30	remplacer "prédominance" par "netteté" <i>Expert principal : accepté</i>
Caractère 32	- supprimer le texte souligné <i>Expert principal : accepté</i> - lire "Fleur ligulée : couleur de la face inférieure" <i>Expert principal : NON, le "groupe de couleurs" doit être conservé. Le caractère ne décrit pas la couleur de la face intérieure mais le groupe de couleurs (par exemple pourpre brun à violet brun, niveau 10) auquel la variété appartient. Dans les niveaux d'expression, il peut y avoir des variations entre différentes variétés.</i>
8.1	supprimer le mot "toutes", c'est-à-dire "Sauf indication contraire, toutes" au début de toutes les explications
Ad. 8	relibeller "... Lorsque les surfaces des couleurs principale et secondaire sont trop similaires pour pouvoir déterminer de manière fiable quelle est la couleur qui occupe la plus grande surface, la couleur la plus foncée est considérée comme la couleur principale". (voir le projet de document TGP/14) <i>Expert principal : accepté</i>
Ad. 17, 18	ajouter une explication de la couleur principale <i>explication fournie par l'expert principal</i>

Ad. 27, 28, 29	reformuler en fonction du projet de document TGP/14 <i>Expert principal : accepté</i>
Ad. 30	ajouter une explication (voir le caractère 30) <i>explication fournie par l'expert principal</i>
Ad. 32	les photos doivent être supprimées <i>Expert principal : accepté</i>

b) Modifications proposées par le TC-EDC en mars 2013, qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen soumis au TC :

Ad. 31	corriger la position de l'encadré (voir le proj.2)
--------	--

Orchidée papillon (<i>Phalaenopsis</i> Blume)	TG/213/2(proj.7)
--	------------------

a) Le tableau ci-après contient les observations formulées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 9 et 10 janvier 2013. Sauf indication contraire, toutes ces observations figurent déjà dans le projet des principes directeurs d'examen (document TG/213/2(proj.7)) soumis au TC :

Page de couverture	ajouter le nom espagnol "Orquídea Mariposa"
Caractère 5	modifier en fonction du projet de document TGP/14 (rapport ou forme) <i>Expert principal : le caractère sera libellé "Feuille : forme" et supprimer MS en conséquence</i>
Caractère 8	vérifier si il faut transférer des variétés indiquées à titre d'exemple de la note 2 à la note 3 <i>Expert principal : les variétés indiquées à titre d'exemple sont au bon endroit. Elles sont dans la réalité modérément asymétriques.</i>
Caractère 27	modifier en fonction du projet de document TGP/14 (rapport ou forme) <i>Expert principal : le caractère sera libellé "Sépale dorsal : forme" et supprimer MS en conséquence</i>
Caractères 31, 56	vérifier si c'est QL ou si il faut avoir trois niveaux (absente ou faible (1); moyenne (2); forte (3)) <i>Expert principal : C'est réellement QL. La plupart des variétés ne sont pas réellement torsadées.</i>
Caractère 52	- modifier en fonction du projet de document TGP/14 (rapport ou forme) <i>Expert principal : le caractère sera libellé "Pétale : forme" et supprimer MS en conséquence</i> - vérifier si les niveaux des caractères 27 et 52 peuvent être présentés de la même façon <i>Expert principal : supprimer les niveaux 1 et 9 du caractère 52</i>
Caractère 70	- le niveau 7 sera libellé "obtrullate" dans la version anglaise
Caractère 71	supprimer (+)
Caractère 84	le niveau 3 sera libellé "moyenne"
Ad. 5	à présenter sans tableau <i>fourni par l'expert principal</i>
Ad. 12	modifier en fonction du projet de document TGP/14
Ad. 21, 22, 71	- à transférer au chapitre 8.1 et combinés avec l'illustration actuelle dans 8.1, note couvrant tous les caractères de fleur et de lèvre (ajouter cirres à 8.1 c)) <i>nouvelle illustration pour 8.1 fournie par l'expert principal</i> - Ad. 21 et 22 doivent rester mais supprimer tout sauf l'indication de la longueur et de la largeur; supprimer ad. 71 du titre <i>nouveaux ad. 21 et fournis par l'expert principal</i>
Ad. 70	à fournir sous forme de grille (voir TGP/14) <i>grille fournie par l'expert principal</i>

b) Modifications proposées par le TC-EDC en mars 2013, qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen soumis au TC :

Ad. 70	transférer les illustrations de la ligne supérieure à la ligne médiane
--------	--

[Fin de l'annexe II et du document]